

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

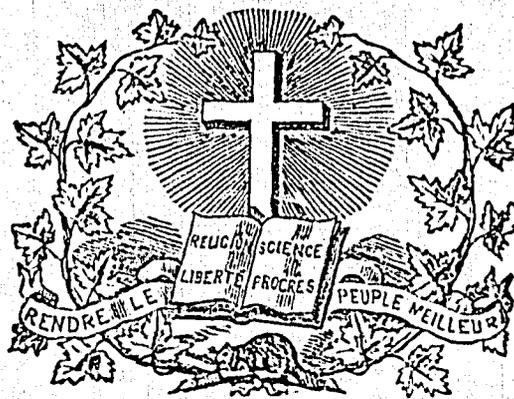
- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Volume VIII.

Montréal, (Bas-Canada) Avril, 1864.

No. 4.

SOMMAIRE.—SCIENCE : Les deux abbés de Fénélon (suite).—Compte-rendu du Cours d'histoire du Canada de l'abbé Ferland à l'Université-Laval, par l'abbé Ferland (suite).—ÉPIGRAMES : Influence de l'instituteur en ce qui concerne la Religion et la société, par M. A. Lamy.—De l'enseignement de la lecture (suite).—AVIS OFFICIELS : Nominations de Commissaires d'École.—Diplômes accordés par les Bureaux d'Examineurs.—Instituteur disponible.—Bons offerts à la Bibliothèque du département.—PARTIE ÉDUCATIVE : L'école militaire de Québec.—Division judiciaire.—Extrait des rapports des Inspecteurs d'École (suite).—Revue bibliographique : *Du bon langage*, par Mme Dubois-Janska.—*De l'Art de la conversation et De la charité dans les conversations*, par le Père Hugart.—Bulletin des publications et des réimpressions les plus récentes.—Paris, Londres, Boston, Québec, Montréal.—Petite Revue Mensuelle.—NOUVELLES ET FAITS DIVERS : Bulletin de l'Instruction publique.—Bulletin des sciences.

avec plus d'insistance que la première fois. M. de Queylus, en se rendant à leurs désirs, ne pouvait être embarrassé dans le choix de ses envoyés : les abbés Trouvé et de Fénélon étaient là, tout prêts à partir comme nous l'avons vu. Mgr. de Laval leur donna des instructions et leur traça des règles de conduite pleines d'une rare prudence et qui "font infiniment d'honneur à la main qui les a tracées, au cœur qui les a dictées" (1). En même temps il écrivit une lettre particulière à M. de Fénélon, pour lequel il semble avoir eu beaucoup d'égards à cause de ses vertus et de son dévouement, et, sans doute aussi, à cause des rapports qui devaient exister entre deux maisons qui s'allièrent quelques années plus tard (2). On ne lira pas sans intérêt cette lettre qui est complètement inédite.

SCIENCE.

Les deux Abbés de Fénélon.

(Suite.)

III.

Les Iroquois du Kenté avaient vu des robes noires dans leurs anciens villages et leur avaient entendu prêcher l'Évangile ; ils voulurent en avoir avec eux, quoiqu'ils ne fussent pas très-presés de se faire chrétiens ; c'était un moyen de se rappeler la patrie absente ; leurs vieillards d'ailleurs avaient besoin d'être consolés ; sans la robe noire, les enfants mourants ne pouvaient prendre la grande voie des âmes. Au mois de juin 1665, le chef et les principaux du village vinrent donc à Montréal prier les MM. du Séminaire de leur accorder des missionnaires ; mais la chose parut si importante, et tellement en dehors des usages, que le Séminaire ne voulut rien décider avant l'arrivée du nouveau supérieur, M. de Queylus, qui venait remplacer M. Sonart (1) ; la réponse fut remise au mois de septembre (2). Au temps marqué, les députés revinrent à la charge

(1) M. Gabriel Sonart a trop bien mérité de la ville de Montréal et de tous ceux qui s'occupent de l'éducation pour que nous ne rendions pas ici un juste hommage à son dévouement. Supérieur du Séminaire de cette ville, il y fonda et dirigea lui-même la première école de garçons, vers 1661 (*M. Viger*), école qui a été la source et l'origine première du Collège de Montréal et des nombreuses maisons où se donne aujourd'hui l'enseignement primaire. Par un sentiment dont les hommes de l'enseignement doivent s'élever, il faisait ajouter à son nom, comme ses plus beaux titres : "ancien curé de N. D. de cette Ville" et qui a fait les premières écoles dans ce lieu. Le Séminaire de St. Sulpice ferait une chose agréable et en même temps une bonne œuvre, s'il publiait la vie de ce serviteur de Dieu ; elle a été écrite par M. Grandet.

(2) *Histoire du Montréal*, par M. Dollier de Casson, lettre de M. Trouvé.

"C'est avec une singulière satisfaction et consolation de notre âme que nous avons vu la ferveur et le courage avec lequel vous vous portés à la conversion des nations infidèles et que pour l'exécution de ce pieux dessein vous nous avez fait connoître les sentiments que Dieu vous a donnés d'aller, avant cet hyver, dans un lieu situé vers l'entrée plus proche de nous du lac nommé Ontario, c'este du nord, pour y travailler à la conversion d'une nation que nous avons appris qui s'y est établie depuis environ trois ans, et y chercher les brebis égarées que cy-devant les Pères de la Compagnie de Jésus avaient amenées au bercail de N. S. J. C. Nous sentant d'autre part portez de contribuer de tout nostre pouvoir et autorité à un zèle si saint, et le devoir de nostre charge nous obligeant de pourvoir aux besoins de ce lieu, et ne le pouvant faire par nous-mêmes pour la trop grande distance ; estant d'ailleurs bien informez de votre suffisance, piété et bonnes mœurs, Nous vous donnons pouvoir et autorité de travailler à la conversion de ce peuple, leur conférer les sacrements et généralement faire tout ce que vous jugerez à propos pour l'établissement de la foy et l'accroissement de ce nouveau christianisme, et ce autant de temps que nous le jugerons à propos, vous enjoignant toutefois d'estre subordonné en toutes les d. fonctions à nostre bien aimé Claude Trouvé, père, que nous associons avec vous pour le même dessein, et de recevoir en tout ce qui regardera le salut des âmes, la conduite et le pouvoir de luy, vous exhortant surtout de vivre ensemble dans une Ste. union. Que si par une providence de Dieu, il se présentait quelque occasion d'escrire à quelques-uns des Pères de la Compagnie de Jésus qui sont dans les nations Iroquoises, nous vous exhortons et désirons que vous confériez avec eux par lettres de toutes les difficultés que vous rencontrerez dans l'administration de vos fonctions, et que vous vous conformiez à la pratique que les

(1) M. le Commandeur Viger, *Liste du Clergé*. Ces instructions sont aux archives de l'Archevêché de Québec, du Séminaire de Montréal, et dans les Ms. Viger.

(2) Pierre de Montmorency-Laval épousa la cousine de l'abbé de Fénélon. C'est la marquise de Laval dont le nom revient si souvent dans la Correspondance de l'Archevêque de Cambrai.

“ lumières de la grâce et une longue expérience leur ont fait juger “ nécessaire d'établir pour conduite de ces nouveaux chrétiens, “ tant en ce qui concerne l'usage des sacrements, qu'en tout le “ reste du spirituel. Mais sur toutes choses nous vous conjurons “ de leur faire paraître en toute sorte de rencontre des marques “ véritables et sincères du ressentiment très-juste que vous avez “ avec nous des grandes obligations dont cette église naissante est “ redevable à cette Ste. Compagnie, pour le zèle et les soins conti- “ nuels avec lesquels elle a travaillé depuis quarante ans et conti- “ nue de faire encore aujourd'hui; la grande bénédiction qu'il a plu “ à Notre Seigr. de donner à ses travaux nous sert d'un puissant “ motif pour vous porter autant qu'il est en notre pouvoir, de con- “ server toujours une liaison très-étroite et intime union avec les “ Religieux Missionnaires de cette Compagnie afin que n'ayant “ tous qu'un même cœur et un même esprit il plaise à N. S. J. C. “ le souverain Pasteur des âmes vous rendre tous participants des “ mêmes grâces et bénédictions. C'est ce que nous le supplions “ très-humblement de vous accorder par ses mérites, par l'inter- “ cession de sa très-sainte Mère, du Bienheureux Saint Joseph “ Patron spécial de cette église naissante, de tous les saints anges “ tutélaires des âmes qui sont sous notre charge et de tous les “ saints Protecteurs de ce Christianisme.

“ Donné à Québec ce quinziesme de septembre mil six cent “ soixante-huit.

“ François, évêque de Petricé.”

Munis de leurs instructions, nos deux missionnaires s'embarquè-
rent à la Chine (1), le deux octobre. Leur voyage ressembla à
tous les voyages qu'on entreprenait alors avec les enfants de nos
forêts. Manier l'aviron sur le fleuve, porter les fardeaux pour éviter
les nombreux rapides, souffrir de la faim, courir le danger d'être
massacré dans un moment d'ivresse, ou abandonné sous le plus
léger prétexte; voilà ce à quoi l'on devait s'attendre en mettant le
pied dans un canot d'écoice, et c'est ce qui ne manqua point à
l'abbé de Fénélon et à son compagnon de voyage. Encore, malgré
tous leurs efforts n'avançaient-ils que lentement: l'automne se
faisait sentir; la neige commençait à blanchir la terre, quand enfin
ils arrivèrent à Kenté.

“ A la fin, écrivait M. Trouvé à M. Dollier de Casson, à force
“ de nager, le jour de la fête St. Simon et St. Jude, nous arrivâ-
“ mes à Kenté. . . . On ne peut pas être reçu avec plus d'amitié
“ que nous reçurent ces barbares, chacun fit tout ce qu'il put.”
L'un avait donné la moitié d'un original, l'autre les légumes de
“ citrouilles frittées avec de la graisse, qui furent trouvées excel-
“ lentes.” Un pauvre homme apportait quelques poissons qu'il
avait eu beaucoup de peine à pêcher; une bonne vieille, par une
attention dont nos missionnaires durent apprécier la délicatesse,
mettait dans sa sagamité une poignée de sel, seul luxe que lui
permit sa pauvreté (2). “ Il n'y a rien, ajoutait M. Trouvé, qui
“ soit plus capable de mortifier un iroquois quand il voit arriver
“ quelqu'étranger dans son pays, et qu'il n'a rien de quoi lui pré-
“ senter; ils sont forts hospitaliers et vont très-souvent convier
“ ceux qui arrivent à leur nation de venir loger chez eux: il est
“ vrai que depuis qu'ils haïent les Européens, ils commencent à
“ se comporter d'une autre façon; mais voyant que les Anglais et
“ les Flamands leur vendent tout jusqu'à une pomme, ils les aiment
“ moins que les Français qui ordinairement leur sont présent de
“ pain et autres petites choses qu'ils ont chez eux.”

(1) Ce nom venait d'être imposé à cette ancienne paroisse en même
temps que La Salle y tentait un établissement. Exprime-t-il une pensée
raïlleuse, une confiance aveugle dans des projets de découverte? nous
n'en savons trop rien. Voici comment M. Dollier constate la date de
l'appellation sans en donner la cause. “ Il faut que nous commençons
“ (de l'automne 1687 à l'automne 1688) par cette transmigration célèbre
“ qui se fit de la Chine en ces quartiers, en donnant son nom pendant
“ cet hiver à une de nos côtes d'une façon si authentique qu'il lui est
“ demeuré, si elle nous avait donné aussi bien ses oranges et autres
“ fruits qu'elle nous a donné son nom (quand même nous aurions dû lui
“ laisser nos neiges en la place) le présent serait plus considérable, mais
“ toujours son nom en attendant est-il quelque chose de grand et fort
“ consolant pour ceux qui viendront au Mont-Royal, lorsqu'on leur ap-
“ prendra qu'il n'est qu'à trois lieues de la Chine et qu'ils y pourront
“ demeurer sans sortir de cette île qui a l'avantage de la renfermer.
“ (Hist. du Montréal.)”

(2) Il provenait sans doute des sources salines qui se trouvaient dans
les environs. Heriot (*Travels through the Canadas, London, 1807, p. 136*)
prétend qu'on a essayé, mais inutilement, d'employer ce sel pour la con-
servation des viandes.

Aussitôt arrivés au terme de leur voyage, nos missionnaires
commencèrent leur œuvre de prédication et de régénération. Nous
ne possédons malheureusement sur leurs travaux que très-peu de
détails: fidèles à l'esprit de leur maison, ils ne souhaitaient rien
“ de plus simple que tout ce qui s'est passé à Kenté, ne fût
“ connu que de celui à la gloire duquel doivent tendre toutes nos
“ actions.” Nous n'avons, pour nous renseigner, qu'une lettre, en-
core inédite, envoyée en 1672 par M. Trouvé à M. Dollier de
Casson. L'évêque de Petricé, qui avait annoncé dans la Relation
de 1668 les espérances que lui donnait cette nouvelle mission, au-
rait désiré que les résultats en fussent connus dans l'intérêt de la
religion: “ Monseigneur,” lui dit M. de Fénélon à qui il deman-
dait des détails pour ajouter à ceux que les Relations publiaient
annuellement, “ Monseigneur, la plus grande grâce que vous puis-
“ siez nous faire, c'est de ne rien dire de nous.” Nous savons
toutefois que l'abbé de Fénélon montra le zèle d'un homme brisé
aux fatigues de l'apostolat et de la vie sauvage. Dès le prin-
temps de 1669, il descendait à Montréal dans l'intérêt de sa chère
mission, et il remontait au bout de quelques jours avec un nouveau
compagnon (1), conduisant lui-même son canot, le traînant dans
les portages, souvent enfoncé dans l'eau jusqu'aux bras, les pieds
déchirés et ensanglantés, toujours gai, toujours actif, amplement
récompensé de toutes ces fatigues par le baptême d'un enfant
moribond. Arrivé à Kenté, il trouva une députation des Tron-
ntonouans de Gandatsiagon (2) qui demandait une robe noire.
Sans balancer, il s'embarqua avec eux et s'en va passer l'hiver
dans leur village.

IV.

L'année suivante, il fait un voyage en France (3), nous ignorons pour
quel motif. Ce fut peut-être à l'occasion de la mort de son père
dont il n'est plus question à partir de cette époque; peut-être aussi
pour solliciter des secours qui lui permissent de soulager la misère,
parfois extrême, de ses néophytes.

A Paris, il trouva plusieurs membres de sa famille. Son frère
cadet, avec lequel on l'a si souvent confondu, puisait au Séminaire
de St. Sulpice ces vertus qui ont mis la gloire de l'évêque encore
au-dessus de celle de l'écrivain. L'aîné était en faveur auprès de
la princesse Conti (4), et il ne fut sans doute pas étranger aux libé-
ralités que cette sainte princesse, comme l'appelle Mme de Sévigné,
fit cette année là-même aux Sœurs de la Congrégation. Mais
l'événement principal du voyage de notre abbé fut la rencontre
qu'il dut faire de M. de Frontenac chez le marquis de Fénélon, son
oncle. Le comte de Frontenac et le marquis de Fénélon étaient
frères d'armes: tous deux arrivaient de Candie (5) où ils s'étaient
rendus, le premier désigné par Turheim comme le plus digne de
commander l'armée vénitienne (6), le second comme volontaire à la
tête de quatre cents gentilshommes (7): tous deux s'étaient couverts
de gloire à ce siège mémorable qui coûta si cher aux vainqueurs.
Notre futur gouverneur se lia d'amitié avec l'abbé de Fénélon. Les
récits du missionnaire eurent-ils quelque influence sur l'âme ar-
dente du guerrier? l'engagèrent-ils à venir dompter les farouches
Iroquois, lui qui avait affronté le cimetière des Turcs? à demander
un poste dont les difficultés et l'éloignement convenaient si bien à
la grandeur et à l'ambition de son caractère? Ce que nous savons,
c'est qu'il fut plus heureux que le comte de Grignon qui aspirait au

(1) M. Cicé d'après M. Faillon, *Vie de Sr. Bourgeois*; M. d'Urfé
d'après la lettre de M. Trouvé.

(2) C'est ainsi que M. Trouvé écrit ce nom; mais les cartes de Bellin
et de Vogondy mettent *Gandatsiagon*, *Kanatsiakon* d'après l'orthographe
actuelle. Le Rév. P. Antoine, qui a eu la complaisance de nous fournir
plusieurs renseignements, nous apprend que ce mot signifie *dans la*
chaudière (de *onatsiu* chaudière, et de la finale *kon* dans). On sait que
chez nos sauvages la plupart des noms de lieu étaient des noms parlants,
indiquant un accident topographique ou un événement passé.

(3) Faillon, *Vie de la Sœur Bourgeois*, t. 1, p. 212, etc.

(4) *Œuvres de Fénélon*, t. 7, p. 392.

(5) “ Candie, capitale de l'île de ce nom, ville très-forte bâtie sur les
ruines de l'ancienne Héracleée, se rendit, le 16 septembre 1669, aux Turcs
qui la prirent aux Vénitiens, après plus de trois ans de siège, pendant
lequel ils perdirent plus de 180,000 hommes.” (Nicole de la Croix, édit.
de 1817.)

(6) *Oraison funèbre du comte de Frontenac*. Ms. du Sém. de Québec.

(7) Voir sur la bravoure de ce digne militaire, ce que disent le cardinal
Bausset, *Vie de Fénélon*, et M. Faillon, *Vie de M. Olier*.

même honneur (8); M. de Frontenac fut nommé gouverneur de toute la Nouvelle-France au commencement d'avril 1672. Il s'empressa, une fois installé à Québec, de donner à l'abbé de Fénélon une marque de l'estime qu'il lui portait.

(A continuer.)

H. V.

HISTOIRE DU CANADA. (1)

COMPTE-RENDU DU COURS DE M. L'ABBÉ FERLAND, A L'UNIVERSITÉ-LAVAL.

XXXV.

(Suite.)

Pendant l'hiver de 1652-53, il se passa un petit incident qui touche aux coutumes des nations sauvages. Ces peuples avaient une espèce de droit international dont les prescriptions, pour n'être pas confiées au papier, n'en étaient pas moins fidèlement observées; de même que les droits respectifs des individus étaient réglés par un petit nombre de conventions et de coutumes, de même les rapports de tribus et d'individus à tribus étaient aussi réglés par les lois coutumières.

Deux Français s'étaient introduits dans une cabane d'Algonquins et en avaient enlevé une robe de castor. Ceux-ci, à leur retour, s'étant aperçus du larcin et ayant remarqué les indices certains qui leur faisaient voir que le dommage avait été causé par des Français, allèrent tout simplement, et sans demander justice à personne, se placer sur le grand chemin, et attaquèrent les deux premiers Français qu'ils rencontrèrent et les dépouillèrent jusqu'à concurrence de la valeur approximative d'une robe de castor.

Les officiers français firent venir les sauvages et leur firent observer que ceux qu'ils avaient ainsi dépouillés n'étaient point les coupables, et que leur action était un acte d'injustice commis par eux contre des innocents; mais ceux-ci répondirent que c'était l'affaire des autorités françaises de faire rechercher le coupable et de le forcer à indemniser ceux qui avaient été lésés; que, pour eux, ils avaient le droit, en vertu des coutumes sauvages, de se récupérer aux dépens du premier venu, membre de la nation à laquelle appartenait ce même coupable.

Cependant le gouverneur ne voulant pas laisser cette coutume prendre force de loi, dans l'ajustement des contestations qui pourraient s'élever entre Français et Sauvages, fit remettre les effets enlevés aux deux Français par les Algonquins, en même temps que, d'autre part, il faisait amplement indemniser ceux-ci de la perte de leur robe de castor et punir les délinquants.

En mai, 1653, un parti de 500 Iroquois qui rôdait dans le voisinage de Trois-Rivières s'empara de la personne du sieur François Crevier de la Mèlée, qui fut bientôt cependant mis en liberté. Ce nom de Crevier de la Mèlée mérite une mention spéciale. Une sœur de ce même M. de la Mèlée épousa le sieur Pierre Boucher, gouverneur de Trois-Rivières et fut la mère de cette nombreuse famille des Boucher, oubliée plus tard, et dont les membres prirent les noms de divers fiefs, Boucher de Boucherville, Boucher de La Boquerie, Boucher de Labryère, Boucher de Niverville. Le sieur Christophe Crevier, père de François Crevier, laissa lui-même plusieurs enfants qui prirent aussi les noms de concessions faites à leur famille; Crevier de Saint François; Crevier Duvernay, anêtre de feu M. Ludger Duvernay, si connu dans le pays; Crevier de Bellerive, anêtre de M. le Grand Vicaire Crevier.

Au mois d'août, une autre nombreuse bande d'Iroquois vint dans les environs de Trois-Rivières, dans l'intention de surprendre le

fort et de tout mettre à feu et à sang. Le plan de campagne formé par les chefs en cette circonstance montre bien à quel degré de ruse les Iroquois étaient arrivés dans le genre de guerre qu'ils avaient adopté. C'était le temps où l'on faisait, dans les îles de l'embouchure de la rivière Saint-Maurice, la récolte du maïs; un seul canot iroquois était chargé d'aller parcourir les chenaux pour surprendre quelque femme ou quelque homme et s'en emparer: ce canot devait passer en vue du fort, une fois sa proie saisie, afin de réveiller l'attention des Hurons et des Français, pour les engager à la poursuite. Le canot poursuivi devait se diriger vers un endroit de la côte où une embuscade de onze canots était dressée.

On avait placé en même temps dans le bois, en arrière de la ville, une troupe de plusieurs centaines de guerriers et, dans le voisinage de l'embuscade des onze canots, une flottille de canots bien montés. On espérait ainsi attirer les Français et les Hurons par une suite de petits engagements hors du fort et alors on aurait fait marcher sur la ville dégarnie le gros de l'armée iroquoise.

Ce plan, plein d'habileté stratégique, ne réussit pas. Personne ne sortit du fort; le premier canot attendit vainement une proie, et tous ne voyant rien venir s'ennuyèrent et chacun prit son côté. Dans cette suspension d'armes, quelques Hurons, devenus Iroquois, eurent des rapports avec leurs frères de Trois-Rivières. Un Huron, associé aux Agniers, avait même une fille dans le fort; le père et la fille se rencontrèrent; celle-ci fit part à son père d'un succès que les Hurons avaient eu à Montréal et de la prise d'un chef iroquois qu'on devait mener prochainement à Québec.

Les Iroquois étaient partout; ils venaient même de faire prisonniers, à Sillery, le Père Poncet et un jeune Français, surpris, alors qu'occupés dans un champ à sauver la récolte d'une pauvre femme dont le mari était récemment mort; et ils avaient réussi à échapper aux Français qui les avaient poursuivis et à conduire leurs deux prisonniers dans leurs pays. D'un autre côté, comme on vient de le voir, ils avaient essuyé une défaite près de Montréal.

On était donc au plus fort de la guerre, lorsque, tout à coup, sans cause apparente, les Iroquois demandèrent la paix et suspendirent, du moins à Trois-Rivières où était le gros de leurs bataillons, tout acte d'hostilité.

Le chef huron, Auatté, qui avait défait les Iroquois, descendait avec son prisonnier et il était arrivé près des Trois-Rivières, lorsque, juste au moment où il disait au chef agnier, son captif, qu'il aurait la vie sauve et que les chrétiens ne faisaient ni souffrir ni mourir leurs prisonniers de guerre; il est environné de canots iroquois qui s'emparent de lui, de son captif et des ses gens.

Le vieil Auatté fut fort surpris de voir les Iroquois le traiter avec déférence, lui proposer la paix, et le remettre de suite en liberté en lui donnant un canot et des armes pour l'engager à continuer son chemin vers Trois-Rivières, avec prière d'y entamer pour eux des négociations de paix.

Les Français firent bon accueil à ces propositions; mais la première condition qu'ils posèrent pour entamer les négociations fut la mise immédiate en liberté du Père Poncet et de son compagnon.

Les Iroquois expédièrent de suite des canots vers le pays des Agniers pour ramener le Père et le jeune Français. Le jeune homme, qui se nommait Franchetot, avait déjà été mis à mort, après avoir subi bien des tortures au milieu desquelles le bon et brave enfant chantait l'*Ave Maris Stella*. Le Père Poncet, lui, avait été passé à la file, avait eu un doigt coupé et plusieurs autres doigts brûlés dans le calumet; finalement il avait été donné comme esclave à une vieille femme qui le traitait bien et au moment où les envoyés de paix arrivèrent pour réclamer le Père, celui-ci était chez les Hollandais, où la vieille lui avait permis d'aller pour se procurer quelques habits.— Disons en passant que le bon gouverneur d'Orange Van-Culer, et l'excellent Dominus Joannes Megapoleusis n'étaient plus là; ils étaient remplacés par des gens moins généreux qui reçurent mal le bon Père.— Cependant le Père Poncet eut le bonheur de frapper à la porte d'une vieille dame écossaise qui le reçut avec bonté, le logea quelques jours, le fit soigner par un médecin et l'habilla à la hollandaise. Le Père revint avec les envoyés de la troupe iroquoise du parti des Trois-Rivières et reparut à Québec affublé des vêtements hollandais d'un bourgeois d'Amsterdam; ce qui amusa quelque peu les Français, heureux de le voir revenir au milieu d'eux.

La Mère de l'Incarnation dit à propos de ces propositions de paix si inattendues que la Nouvelle-France semble avoir été un pays spécialement gardé par la Providence; c'est justement au moment qu'on semble désespérer de tout, remarque-t-elle, que surgissent des événements favorables et c'est quand on croit toucher à des temps prospères que viennent les épreuves les plus sensibles.

(8) Le jour de la nomination de M. de Frontenac, 7 avril, Mme de Sévigné écrivait à sa fille: "Ayez une vue du Canada comme d'un bien qui n'est plus à portée; M. de Frontenac en est le possesseur. On n'a pas toujours de pareilles ressources; mais quoi que votre philosophie vous fasse imaginer, c'est une triste chose que d'habiter un nouveau monde, et de quitter celui qu'on connaît et qu'on aime pour aller vivre dans un autre climat avec gens qu'on serait fâché de connaître en celui-ci. "On est de tout pays"; ceci est de Montaigne; mais, en disant cela, il était bien à son aise dans sa maison." (Lettres de Mme de Sévigné, édit. de Monmerqué, t. III, p. 7.) Il est facile de prévoir la douleur de Mme de Sévigné si Mme de Grignan était venue au Canada. Que de lamentations et de pleurs! Quelles charmantes lettres cette cruelle séparation nous aurait valu, et qu'il serait intéressant aujourd'hui de voir les hommes et les choses du Canada appréciés par Mme de Sévigné!

XXXVI.

On ne sait rien du sort qu'éprouvèrent les compagnons de captivité du Sieur de Normanville, que nous avons vus prisonniers des *Onneyouts* et des *Agniers*; mais on trouve, dans les lettres de noblesse accordées pour la seconde fois à la famille Godefroy, en 1685, que le Sieur de Normanville fut brûlé chez les Iroquois.

Des lettres de noblesse avaient été premièrement accordées au Sieur Jean Godefroy, en 1668; mais ces lettres, avant de valoir, devaient être enregistrées au Parlement de Paris ou au Conseil de Québec; or on ne sait si ces lettres furent perdues; mais toujours est-il qu'on ne les trouva plus et que de nouvelles lettres furent accordées à René Godefroy de Tonnancourt, petit-fils de Jean Godefroy, et que, dans ce document, on dit que ces titres lui sont donnés en récompense des services rendus à la colonie par sa famille et notamment par son aïeul, Jean Godefroy, ses frères et ses dix enfants; et il est spécialement dit que le frère de Jean Godefroy, le Sieur de Normanville, a été pris par les Iroquois et "attaché au poteau et brûlé."

Un autre Monsieur Godefroy prit le nom de Normanville. Cette famille Godefroy est la source des familles de Tonnancourt, de Saint-Paul, de Lincot et de Normanville. Toutes ces maisons canadiennes, comme on le voit, eurent de nombreux descendants.

Une petite digression sur les institutions municipales du temps ne sera pas sans intérêt. On a vu que les villes de Québec, de Trois-Rivières et de Montréal élisaient chacune un syndic, dont les fonctions étaient analogues à celles de nos maires actuels. Le *Journal des jésuites* de 1653 nous dit que, cette année, on élit dans les côtes des adjoints au syndic de Québec et voici les circonscriptions désignées dans ce document avec les noms des adjoints élus par les habitants :

Côte Sainte Geneviève, adjoint,	M. de Tilly.
Côte de Québec,	Denis.
Côte de N.-D. des Anges,	de la Mêle.
Côte de Beauport,	Guil. Peltier.
Côte de la Longue-Pointe,	Frs. Bédanger.
Cap Tourmente,	Pierre Picard.
Côte de Lauzon,	Buisson.

La côte de la Longue-Pointe renfermait l'Ange-Gardien et le Château-Richer. Le sieur Buisson, élu adjoint de Lauzon, épousa une sœur du sieur Jean Joliette et il obtint la concession de ce petit fief de Vincennes, inclus aujourd'hui dans la paroisse de Beaumont; de là son fils et son petit-fils prirent le nom de Buisson de Vincennes. Un des descendants de cette famille alla servir dans la Louisiane et fut chargé du commandement d'un petit fort de l'intérieur qui tomba au pouvoir des Sauvages, malgré l'héroïque défense du commandant Buisson de Vincennes et de sa petite troupe. Le lieu prit du nom du brave officier le nom de Vincennes et c'est aujourd'hui le site de la capitale de l'état de l'Indiana qui a conservé, en devenant une ville importante, ce nom tout canadien de Vincennes.

Nos villes du Canada n'étaient pas considérables à cette époque de 1653; Mlle Bourgeois, arrivée cette année, dit n'avoir remarqué que 5 à 6 maisons dans la Haute-Ville et deux magasins dans la Basse-Ville. On peut dire qu'il y avait en tout alors dans l'étendue de Québec environ 20 maisons; mais elles étaient nombreusement peuplées.

À la suite des événements extraordinaires que nous avons racontés plus haut, l'armée iroquoise se débanda. Plusieurs chefs iroquois suivirent de près le vieux chef *Aouatté*, à Québec, pour traiter des conditions de paix.

Les *Agniers* paraissent avoir été engagés à demander la paix par l'attitude prise par les autres tribus iroquoises des *Onnontagués* des *Onneyouts* des *Goiogouins* et des *Tsonnontouans*. Les *Agniers* étaient les plus voisins du Canada et des colonies hollandaises et ils traitaient facilement et directement avec les Hollandais; il n'en était point ainsi pour les autres tribus qui auraient eu beaucoup plus d'avantages à venir directement traiter avec les Français, en suivant le grand fleuve, que de transporter par terre ou au moyen de nombreux portages leurs effets, pour l'aller et le retour. De plus, les tribus iroquoises de l'Ouest étaient en guerre avec la nation des *Eriés*: cette nation, qui ne comptait que 2,000 guerriers à peu près, était très-redoutable par la bravoure et l'habileté de ses guerriers qui étaient les meilleurs archers de toute l'Amérique.

Ce furent donc les *Onnontagués*, habitants des bords du lac *Onnontaga* (dans l'état actuel de New-York) qui d'abord parlèrent de paix et envoyèrent des ambassadeurs à Québec. Les *Agniers*,

il est probable, furent entraînés à demander la paix un peu malgré eux. Quoiqu'il en soit, les ambassadeurs furent bien reçus, bien qu'on n'eût pas beaucoup de confiance dans la bonne foi des Iroquois.

Les ambassadeurs arrivèrent à temps pour être témoins d'une grande cérémonie religieuse, à l'occasion d'un jubilé. Depuis l'origine de la colonie, les Pères Jésuites avaient joui de tous les pouvoirs spirituels suffisants; mais une nouvelle question se présentait: il s'agissait de recevoir les vœux d'obéissance de religieuses à qui on avait à accorder la vêtore, et il fallait que ces vœux s'adressassent à un chef hiérarchique. Le Père Vimont, supérieur des Jésuites, s'adressa à Rome, et il fut décidé que l'Archevêque de Rouen était le chef ecclésiastique de la Nouvelle-France. Le premier acte d'autorité de l'Archevêque de Rouen fut de faire publier, au mois d'août 1653, un jubilé qui fut célébré peu après.

Ces fêtes du jubilé, auxquelles assistèrent les ambassadeurs *agniers* et *onnontagués* eurent lieu avec toute la pompe possible. La population de toute la colonie pouvait être alors de 2,000 âmes, et on réunit à Québec pour les fêtes du jubilé 400 miliciens qui assistèrent en armes à la procession du Saint-Sacrement. Les Sauvages étaient émerveillés de tout ce qu'ils voyaient; mais ce qui les étonnait le plus c'était les religieuses, ou, comme ils les appelaient, les *filles blanches*.

Les Français désiraient la paix; les guerres continuelles épuisèrent la colonie et empêchèrent les colons de jouir en paix de l'abondance que pourrait leur procurer leur travail dans un pays nouveau, fertile et plein de ressources de toutes sortes, comme le remarque la Mère de l'Incarnation. D'un autre côté, les Iroquois étaient fatigués de ces guerres qui avaient fait périr un grand nombre de leurs guerriers, et probablement que, depuis plusieurs années, les vieillards eussent conclu la paix, si ce n'eût été des imprudences et de l'insubordination des jeunes gens. Dans cette république sans ordre des Iroquois, il était difficile d'obtenir l'obéissance de la part d'une jeunesse sans foi ni loi, livrée à tous ses caprices et à tous ses mauvais instincts. Toutes ces considérations expliquent bien cette détermination soudaine prise par les chefs iroquois et la promptitude des Français et des Hurons à entrer en négociation avec un ennemi si astucieux et si perfide.

Dans l'automne de 1653, M. de Maisonneuve, absent depuis deux ans, revint avec une centaine de colons destinés à remplacer ceux que la guerre avait moissonnés et à renforcer sa colonie de Montréal. — Mlle Mance avait reçu 40,000 francs de Madame de Bullion pour son hôpital: elle crut qu'il importait de consacrer la moitié de cette somme à aider M. de Maisonneuve dans ses efforts pour recruter des colons et celui-ci obtint le consentement tacite de la donatrice à cet effet. Le gouvernement de Montréal avait donc levé des hommes dans l'Anjou et le Poitou et, après une traversée dans laquelle il avait perdu huit de ses colons, il arriva à Québec avec une centaine d'hommes.

Avec M. de Maisonneuve arrivait au Canada une sainte fille dont le nom ne doit être prononcé dans ce pays qu'avec vénération: Mlle. Marguerite Bourgeois. Mlle. Bourgeois était née à Troie, en Champagne, et elle avait vécu chez la sœur de M. de Maisonneuve: c'est là qu'apprenant des nouvelles du Canada, elle forma le projet de venir se consacrer à Dieu sur ces lointains rivages. Elle faisait partie d'une congrégation de filles formée par les religieuses de la Congrégation Notre-Dame; cette société existe encore à Paris à l'établissement dit des *Oiseaux*, fondée par le vénérable Père Fourrier; elle se consacrait et se consacre encore à l'éducation des filles.

Mlle. Bourgeois venait en la Nouvelle-France pour s'y consacrer à l'éducation des jeunes filles et elle fut la fondatrice d'une maison dont les succursales couvrent aujourd'hui le pays.

M. de Lauzon aurait voulu engager M. de Maisonneuve à laisser à Québec une partie de ses colons; mais celui-ci, comme la première fois qu'il mit le pied en ce pays, répondit qu'il n'était que l'agent d'une Compagnie et le chargé d'affaires de personnes qui lui avaient ordonné de consacrer tous les moyens mis à sa disposition au progrès exclusif de la colonie de Montréal, et il se rendit à son poste avec son monde.

En même temps que les ambassadeurs *onnontagués* et *agniers* venaient à Québec pour y traiter de la paix avec les Français, ils s'employèrent secrètement à tâcher de convaincre les Hurons de les joindre et de remonter avec eux pour aller habiter leur pays, afin de ne faire, comme ils disaient dans leur langage figuré, qu'une seule cabane. Dans cette négociation avec les Hurons, les *Agniers* et les *Onnontagués* se faisaient opposition, car chaque tribu voulait avoir les Hurons. Ceux-ci, ne sachant trop que penser de ces

propositions, profitèrent des formes interminables des négociations sauvages pour ne pas donner de réponse de suite.

Les ambassadeurs iroquois reprirent la route de leur pays aux approches de l'hiver. Les Hurons étaient fort embarrassés et ils s'adressèrent à M. de Lauzon et au Père Supérieur des Jésuites pour en recevoir des conseils : le chef qui parla le premier commença ainsi son discours : — " Il nous est venu des présents de la profondeur des enfers ; ils nous ont été remis par un démon, au milieu d'une nuit obscure, et ces présents nous font peur."

Que voulaient en effet les Iroquois ; était-ce un piège tendu pour se venger des récents succès qu'avaient obtenus les Hurons ? — Les pertes essayées par les Iroquois et les guerres qu'ils étaient encore sur le point d'entreprendre, les rendaient-ils véritablement et sincèrement désireux de s'agréger les Hurons ? — On n'en sait rien. Ces propositions des Iroquois furent renouvelées aux Hurons pendant les années 1653 et 1654 et, d'ordinaire, séparément par les Onontagués et les Agniers ; ce qui mettait entre ces deux tribus une certaine jalousie et beaucoup de mauvaise humeur. Les Hurons, sans répondre d'une façon décidément négative, n'acceptèrent pas ces propositions dans lesquelles ils n'eurent jamais confiance.

Dès le printemps de 1654, malgré les négociations pendantes, les Agniers firent une incursion à Montréal et s'emparèrent de la personne d'un jeune chirurgien qui s'était un peu éloigné pour faire la chasse au castor. Les Onontagués, à qui on se plaignit de cet acte d'hostilité, envoyèrent des canots qui ramenèrent sain et sauf le jeune chirurgien.

Les Onontagués paraissent avoir voulu sincèrement la paix et l'alliance des Français ; ils firent demander à Québec qu'on leur envoyât des députés jésuites. Le Père LeMoine partit alors avec les envoyés onontagués, pour aller représenter Ononitho au pays des Iroquois. Le voyage fut heureux ; il rencontra chez les Iroquois un grand nombre de ses anciens néophytes du pays des Hurons, et de chrétiens auxquels il parla de Dieu et des anciennes missions huronnes.

Le Père se rendit au principal village onontagué par la rivière Oswégo, et il fut accueilli par des festins et des discours. Il choisit sa cabane dans la tribu et par cela même il devenait cousin de tout le monde. La paix fut ratifiée et le Père LeMoine promit d'engager Ononitho à envoyer des missionnaires et des Français pour résider au milieu des Iroquois.

En passant près d'un petit lac à demi desséché, situé près d'Onondaga, les sauvages dirent au Père LeMoine que ce lac était la demeure d'un Manitou qui rendait l'eau puante et mauvaise. Le Père alla visiter ce lac, il en goûta les eaux et trouvant qu'elles étaient fortement salées, il en fit évaporer un peu et en retira un sel d'une assez bonne qualité. C'est ainsi que le Père LeMoine découvrit alors les salines qu'on exploite aujourd'hui dans l'état de New-York et qu'il signalait dans son rapport aux autorités françaises comme importantes.

Au moment où le Père LeMoine était parti pour le pays onontagué, il y avait des Agniers à Québec ; ceux-ci furent très-mécontents de cette ambassade qui commençait par les Onontagués moins rapprochés des Français qu'eux mêmes, par la position de leur pays. Un chef agnier vint trouver M. de Lauzon et lui tint à peu près ce langage : — " Est-ce qu'on pénètre dans une cabane par le toit et non par la porte ? — Vraiment tu n'as pas d'esprit ; car si tu avais de l'esprit, tu aurais pris le chemin le plus court pour arriver chez nous ! Tu serais entré par la porte chez les Iroquois ? Est-ce que nous ne sommes pas tes voisins et est-ce qu'il ne faut pas passer chez nous pour aller dans les cantons ?" — M. de Lauzon ne fit point attention à ce discours et endura même les insolences des Agniers afin de ne pas compromettre les intérêts de la paix.

(A continuer.)

EDUCATION.

Influence de l'Instituteur en ce qui concerne la Religion et la Société.

(Extrait d'une lecture faite devant l'Association des Instituteurs à l'École Normale Jacques-Cartier, par M. A. Lamy.)

I.

Il est dans le monde une humble situation, mais dont l'importance est maintenant reconnue de tous les hommes, c'est celle de l'instituteur.

Sa mission, suivant plusieurs auteurs, est un apostolat : elle prépare à l'avenir une jeunesse qui, bien dirigée, formera une génération capable de marcher vers sa prospérité et son bonheur, en rejetant toutes mauvaises doctrines dont le venin gâte les esprits et flétrit les intelligences.

Pour arriver à ce degré de perfection, il faut que l'instituteur dépense toute l'activité possible pour inculquer dans l'esprit de ses élèves des principes de religion et de morale.

Mais avant tout, il faut qu'il possède, et dans son école, et dans ses rapports avec le public, les vertus et les qualités qui font l'ornement de l'homme probe et intègre. (1) Ces vertus sont, savoir :

1o. La gravité qui règle notre extérieur conformément à la modestie, à la bienséance et au bon ordre ; elle est indispensable pour s'attirer l'estime et la confiance de ses concitoyens.

2o. La prudence qui nous fait discerner et employer les moyens propres, soit à nous conduire à la fin que nous nous proposons, soit à éloigner les obstacles que nous rencontrons pour y arriver.

Elle consiste aussi à se modérer dans les occasions que l'on aurait d'agir précipitamment, et cela, afin d'avoir le temps de réfléchir sur les suites de l'action qu'on est porté à faire et d'examiner de sang-froid, si l'on doit s'en applaudir ou s'en repentir. Les motifs les plus impérieux obligent l'instituteur de pratiquer cette vertu, sans laquelle tout son travail est infructueux et souvent reprochable. En effet, il est constamment sous le regard attentif de tous ses coparotisiens qui observent toutes ses démarches, jugent ses actes et ses paroles et s'en entretiennent entre eux.

" Sans la prudence, dit Socrate," il n'y a pas de vertus complètes.

3o. La sagesse qui nous fait estimer les choses à leur juste valeur et agir en conséquence.

Or, c'est la sagesse qui inspire à l'instituteur l'amour de ses fonctions ; qui lui fait apprécier les avantages spirituels et temporels qu'il se procure à lui-même en se livrant à l'œuvre difficile de l'éducation de la jeunesse ; c'est elle enfin, qui lui fait supporter avec un courage, souvent héroïque, les différents revers de sa position.

4o. La piété qui nous fait acquiescer de nos devoirs envers Dieu. Aucune vertu ne semble plus utile à un maître, puisqu'il est appelé à former les mœurs des enfants qui lui sont confiés dans un âge tendre où les moindres impressions, particulièrement les mauvaises, influent tellement sur leur esprit, qu'elles s'y enracinent et n'en disparaissent que très-difficilement. Il faut donc, pour conduire ses élèves dans la voie du salut, qu'il invoque l'assistance divine, sans laquelle sa parole ne serait, comme dit l'apôtre, qu'un airain sonnant ou une cymbale retentissante qui ne produirait aucun effet sur leur âme.

5o. L'humilité.— Cette vertu combat directement l'orgueil, qui ne devrait jamais paraître dans l'esprit de celui qui, tous les jours, se trouve pour ainsi dire obligé de se plier, tout en conservant une certaine dignité, aux caprices et aux exigences des enfants qu'il instruit et de leurs parents.

L'humilité rend l'instituteur très-respectueux envers toutes personnes d'autorité, dociles à leurs avis, très-affable à l'égard de ses confrères, agréable à tout le monde et modeste dans ses paroles.

6o. La patience.— L'homme qui s'arme de cette vertu, se soutient dans les plus grands combats et remporte presque toujours la victoire.

Loïn d'être une marque de faiblesse, elle est précisément le caractère des grandes âmes, de celles qui sont réellement fortes. Elle nous fait oublier le mépris et la haine de nos ennemis, nous prescrit le bien que nous devons leur faire, et nous interdit toute vengeance. Sans cette vertu, si essentielle à l'instituteur, que deviendrait-il, lui, si souvent en proie à la calomnie de ses persécuteurs ?

La patience est amère, mais son fruit est doux.

7o. La constance qui nous fait supporter les adversités sans éprouver le moindre découragement.

L'instituteur qui n'a point cette éminente vertu manque souvent d'activité et son inconstance est un grand obstacle aux progrès de l'instruction ; et d'où vient cette inconstance ? de ce qu'il ne se dévoue à l'enseignement que dans des vues uniquement matérielles.

8o. La fermeté qui prescrit au maître une vie conforme à la civilité chrétienne et domestique.

En quelque compagnie qu'il se trouve, il doit toujours avoir de-

(1) Voyez *Les douze Vertus d'un bon maître*, par le fondateur des écoles chrétiennes, petit volume que chaque instituteur devrait posséder, et dont cette partie de la lecture de M. Lamy est un excellent résumé.

vant les yeux ses nombreux devoirs, et ne jamais céder aux instigations de ses amis, lorsqu'il croit manquer aux obligations dont il est rigoureusement obligé de s'acquitter, mais demeurer ferme et inflexible.

9. La douceur qui doit être exercée par tous les hommes est une vertu si recommandable que l'instituteur qui en est doué réussit toujours mieux à se faire estimer de ceux avec qui il vit, et il se fait tellement aimer par ses élèves qu'il peut façonner leurs caractères comme la cire.

10. La vigilance qui produit le plus grand bien non-seulement parcequ'elle réprime le désordre aussitôt qu'il se manifeste, mais encore et surtout parcequ'elle le prévient.

Ainsi l'instituteur doit donc éviter tout divertissement défendu ou même suspect, ne pas recevoir dans sa maison ces personnes dont la conduite est blâmable ou capable de jeter dans l'imagination des jeunes gens de mauvaises impressions, dont les conséquences leur sont souvent funestes; n'y jamais permettre de discours impies et s'éloigner des compagnies qui s'en entretiennent, s'il ne peut leur imposer silence.

11. Le zèle.—L'homme zélé travaille avec une si grande ardeur à l'avancement de tout ce qui contribue à faire le bonheur de ses semblables, que partout on le reconnaît. Il est infatigable. La bonne opinion que le public a de lui ne l'orgueille pas, mais elle l'encourage.

Cette vertu exige donc que l'instituteur consacre jusqu'à ses veilles pour s'acquérir une bonne réputation, afin qu'il soit digne de l'emploi honorable qu'il exerce.

Le zèle qui ne souffre rien qui puisse rendre les conversations dangereuses, impose à tous chrétiens l'obligation d'y défendre la foi, les ministres de la religion, les magistrats, enfin tous les supérieurs ecclésiastiques et civils qui y sont si souvent attaqués par des hommes imbus de mauvais principes et de préjugés.

12. La générosité qui ne connaît pas de borne au cœur de l'homme bienfaisant, serait-elle limitée dans celui de l'instituteur? Il doit donc se faire un plaisir de concourir au bien-être de ceux qui réclament ses services sans jamais leur laisser voir de l'impatience ou de l'humeur.

Enfin, il est une obligation qui doit être regardée comme le sceau de toutes les vertus qui, sans elle, n'opèrent aucun bien, c'est celle de donner constamment le bon exemple.

L'instituteur doit donc être pour ses élèves et pour leurs parents un sujet continu d'éducation.

Ah! s'il arrivait que sa conduite fût pour ses élèves un écueil contre lequel se briserait leur innocence; que ses paroles ou ses actes portaient à soupçonner qu'il a dans le cœur quelque affection illégitime, quel mal ne ferait-il pas? et quelle malédiction n'appellerait-il pas sur sa tête? C'est sur lui que s'accomplirait cette menace foudroyante prononcée par la Vérité même: "Malheur à qui scandalise un de ces enfants," et sa réputation serait pour toujours perdue.

Guidé par de tels principes, l'instituteur ne peut manquer de rencontrer l'approbation du peuple canadien qui, soyons en certains, porte avec anxiété ses regards sur lui.

Qu'il soit bien convaincu de la grande responsabilité dont il est chargé; c'est sur lui que retomberait une grande partie de l'indignation du Bas-Canada s'il fallait, par un manque d'énergie de sa part, que notre nation dégénérât ou perdît la moindre parcelle de son honneur!

Oh! je m'arrête! cette crainte ne doit point troubler mon esprit: je vois flotter, au-dessus de ma tête, l'étendard de la nationalité, où je lis ces paroles remarquables; d'un côté: *Rendre le peuple meilleur*, et de l'autre: *Labor omnia vincit*.

II.

Jetons un coup d'œil sur notre industrie agricole, et admirons ses progrès réalisés depuis dix ans surtout.

Le succès obtenu est tellement évident qu'aujourd'hui, nous avons des fermes dont les produits rivalisent avec ceux de l'ancien monde. C'est en faisant l'application des connaissances agricoles qu'on a pu obtenir ces résultats.

Eh bien! l'instituteur, dont la noble vocation est de travailler au bonheur de ses frères en s'appliquant avec beaucoup d'empressement à leur procurer toutes les connaissances nécessaires aux besoins de la vie, doit donner beaucoup d'attention à l'enseignement de l'agriculture qui est l'occupation des parents de la plupart de ses élèves.

C'est pour cette raison que cet enseignement fait maintenant partie du programme des diverses matières à enseigner dans nos écoles.

Quand les élèves en auront appris les principales notions, ils pour-

ront graduellement les faire mettre en pratique dans leurs familles, en attendant qu'ils puissent utiliser leurs connaissances; et, lorsqu'ils seront parvenus à cet âge, ils s'empresseront de cultiver eux-mêmes le bien paternel, l'amélioreront, et leur plus agréable occupation sera de tenir les mancherons de la charrue et de défricher les terres qui les attendent. Ainsi, ces enfants qui, par leur habileté, acquise dans nos écoles, auront augmenté la fortune de leurs parents ne seront plus dans la triste nécessité de s'expatrier.

Ah!, nos forêts vierges se coloniseront d'une nation homogène, et notre jeunesse y trouvera la récompense qu'elle aura méritée.

Mais pour donner à cette jeunesse tout le dévouement qu'elle doit avoir pour embrasser la colonisation, son seul refuge, et la convaincre que c'est un malheur pour elle et pour nous d'émigrer aux Etats-Unis, où nos meilleurs jeunes gens éprouvent leur santé, et souvent, perdent ce qu'ils ont de plus cher, leur foi, faisons-lui apprendre l'histoire du Canada et celle des Etats-Unis, dont l'époque la plus intéressante et la plus lugubre est celle que nous avons à enregistrer tous les jours.

Le jeune Canadien, après avoir parcouru l'histoire de son pays, s'être arrêté sur certains traits dont le seul récit remplit l'âme d'enthousiasme, se hâtera de s'emparer de nos terres incultes avant qu'une autre main ne vienne exploiter cet héritage que nous ont laissé nos ancêtres.

Quand il aura lu l'histoire de nos voisins, qu'il aura suivi toutes les vexations essayées par ces pauvres Canadiens (au nombre de plus de deux cent mille) qui résident parmi eux, il n'ira peut-être pas, comme la plupart d'eux, les yeux fermés, se faire exploiter dans la guerre qui déchire la République américaine.

Continuellement exposés à laisser leur vie sur le champ de bataille, et voyant tomber à leurs côtés leurs compagnons, ces patriotes gémissent sous le joug de cette horrible servitude dont les nouvelles déplorables font, tous les jours, verser des larmes aux parents de ces infortunés.

La colonisation est donc d'une importance vitale, puisqu'en donnant de l'extension aux établissements de nos vastes territoires, elle garantit la sûreté de nos droits et de nos libertés. Il faut donc et avec empressement aider ces bons citoyens qui, courbés sous le poids des années, et semblables à l'octogénaire qui, à ce grand âge, plantait des arbres dont il ne devait point goûter les fruits, nous préparent un bonheur dont ils ne jouiront jamais, et voient même blanchir leur tête avant que de recevoir l'appui suffisant d'un peuple éclairé.

Imitons leurs glorieux exemples, si nous voulons marcher sur leurs traces, et, par là, mériter de leur succéder dans cette voie de prospérité.

Que de gloire n'avons-nous pas à rendre à ces vieux pionniers et à la mémoire de ces généreux athlètes qui ont vieilli dans une lutte continuelle contre des agressions causées par l'ignorance!

Mais puisse le ciel ramener à leur foyer natal ces pauvres frères canadiens qui, éloignés sur une terre étrangère, pleurent le jour où ils laisserent leur patrie!

Toutes ces considérations ne doivent-elles pas réchauffer nos sentiments nationaux et nous faire aimer notre pays?

Oh! quel est le Canadien qui ne l'aimerait pas, après l'avoir contemplé?

Turnons nos regards vers ces belles campagnes qui se déroulent à perte de vue.

Quoi de plus digne d'admiration que cette belle et grande chaîne de montagnes des Laurentides dont la cime azurée semble se confondre avec le firmament?

Et le St. Laurent le cède-t-il en rien aux plus beaux fleuves du monde? Quoi de plus enchanteur, de plus majestueux que ce beau fleuve dont les eaux limpides arrosent une des plus belles vallées de l'Amérique septentrionale!

Le St. Laurent qui traverse le pays d'un bout à l'autre, ne lui promet-il pas une heureuse destinée, et l'aspect grandiose des beautés dont la nature a doté cette belle colonie, ne doit-il pas nous engager à la rendre imposante par sa colonisation, sa civilisation et son commerce?

A. LAMY.

De l'enseignement de la lecture.

(Suite.)

III.—Développement de l'intelligence et éducation morale.

Il y a entre l'étude du langage et le développement de l'intelligence un tel rapport qu'il serait en quelque sorte possible de traiter

ces deux points ensemble. Cependant le but n'est pas le même dans tous deux, et l'un est plus étendu que l'autre. D'ailleurs, dans l'instruction primaire, et il faudrait dire dans toute l'éducation, le développement moral doit toujours accompagner le développement intellectuel. C'est sous ce double point de vue que nous devons maintenant envisager l'enseignement de la lecture.

Pourquoi les enfants fréquentent-ils les écoles ? Est-ce simplement pour apprendre à lire, à écrire, à compter ? Ce serait singulièrement restreindre l'objet de l'instruction primaire, et les instituteurs seraient à bon droit blessés si on voulait les réduire à être que des espèces de machines à apprendre ces premiers éléments.

Il est évident qu'un enfant va à l'école pour s'instruire, en général, et pour se préparer à mieux remplir sa destination dans le monde, en y tirant tout le parti possible de l'instruction qu'il aura acquise. Mais, sans le développement de l'intelligence, comment tirer parti de ce qu'on peut savoir ? Comment même savoir quelque chose autrement que d'une manière machinale, et, pour nous en tenir à la lecture, à quoi sert de savoir lire si on ne comprend pas ce qu'on lit, et comment le comprendre sans une certaine culture de l'intelligence ?

Pourquoi tant de personnes, hommes ou femmes, qui ont appris à lire ne lisent-elles plus après avoir quitté l'école ? C'est que, leur intelligence n'ayant pas été assez exercée, elles lisent sans comprendre, ou du moins, comme elles ont beaucoup de peine à comprendre, la lecture est une fatigue pour elles, et elles cessent de lire : d'où les accusations portées contre les écoles.

On se fait illusion en croyant que la culture de l'intelligence résulte de la lecture seule ; quelques amis de l'instruction primaire ont semblé croire pendant un temps qu'il suffirait d'apprendre à lire au peuple pour le rendre plus intelligent, plus moral et plus heureux. Ce peut être à beaucoup d'égards une conséquence de la lecture ; mais persuadons-nous bien que ces résultats ne seront atteints qu'à la condition de faire de cet enseignement un moyen de développement intellectuel et moral. Cet enseignement doit en conséquence être accompagné d'exercices ayant spécialement ce double développement pour objet.

Quelques maîtres tournent au sujet de la lecture dans un cercle vicieux. Ils pensent que les enfants doivent savoir lire pour qu'on puisse leur apprendre quelque chose, et que jusque-là, il n'y a rien à faire avec eux. Cette erreur exercée sur nos écoles a une influence très-fâcheuse. Sans doute la lecture est un des principaux moyens donnés à l'homme pour s'instruire, mais ce n'est pas le seul. Avant que l'instruction primaire fût aussi répandue qu'elle l'est aujourd'hui, que de personnes ne trouvait-on pas pas qui jamais n'avaient appris à lire, et dont l'intelligence était cependant très-développée, qui même savaient beaucoup ? C'est qu'elles s'étaient trouvées placées dans d'heureuses circonstances où leurs facultés avaient pu s'exercer. Les maîtres qui croient qu'il faut avant tout savoir lire pour apprendre quelque chose, et qui en conséquence diffèrent de rien apprendre à leurs élèves jusqu'au moment où ils savent lire, ne s'aperçoivent pas que, par là, ils retardent leurs progrès même en lecture. Nous avons en effet démontré précédemment que, si la lecture est un moyen d'instruction, le développement de l'intelligence est ce qui hâte le plus les progrès dans cet art. D'après cela, et dans l'intérêt même de cet enseignement, il convient d'y associer autant qu'on peut un large développement de l'intelligence.

S'il est une vérité dont on doive être bien convaincu, c'est que, sans ce développement, l'instruction primaire est presque entièrement dépourvue de valeur. En même temps il faut non moins se convaincre que la culture de l'esprit ne résulte pas nécessairement de ce qu'on peut apprendre à l'école. Ce n'est point par exemple une conséquence nécessaire de l'écriture qui est un art purement manuel. Ce ne l'est pas non plus de l'orthographe ni du calcul ; car que d'élèves d'une intelligence assez bornée mettent passablement l'orthographe, tandis que d'autres plus instruits commettent souvent des fautes nombreuses. De même le calcul, s'il consiste en opérations machinales, n'apprend rien à l'esprit, comme on en a la preuve dans ces élèves qui font avec facilité de longues opérations, et qui ne sont pas en état de résoudre la moindre question. Quant à la lecture, l'expérience prouve malheureusement qu'on peut apprendre sans que l'esprit et le cœur y gagnent rien. C'est ce qui a lieu par exemple si l'on n'est exercé qu'au mécanisme de la lecture.

Cessons donc de croire que l'esprit et le cœur se forment parce qu'on acquiert pratiquement la connaissance de tel ou tel art. Aucune étude n'est par elle-même un moyen de développement intellectuel ou moral, mais toutes peuvent le devenir. Les uns d'ailleurs beaucoup plus que les autres, ce qui est principalement le cas pour la lecture : aussi est-ce un devoir pour nous de donner à cette partie de l'enseignement tout le soin qu'elle comporte.

La lecture est en effet l'un des principaux moyens de développer l'intelligence et de former le sens moral ; elle permet plus qu'aucune branche d'instruction de cultiver toutes les facultés et de faire appel à tous les bons sentiments. C'est pas sans raison que l'étude des langues a toujours été considérée comme la meilleure gymnastique pour l'esprit. Or, la lecture est essentiellement une étude de langage, puis qu'on ne peut comprendre ce qu'on lit sans connaître sa langue, et qu'on le comprend d'autant mieux qu'on pénètre plus avant dans la connaissance du langage.

Toutes nos idées s'expriment par la parole, et, sauf le cas très-restreint de la mimique, le langage parlé ou écrit est essentiellement le moyen de les communiquer. En parlant à l'enfant, nous lui en communiquons de nouvelles ; en le faisant parler, nous lui apprenons à exposer les siennes, à les développer, les combiner, les associer, les comparer, à les déduire les unes des autres. Nous trouvons en même temps l'occasion de les rectifier en relevant les erreurs qui peuvent s'introduire dans son esprit. En lui faisant remarquer ces erreurs, en lui apprenant à mieux observer les faits à l'égard desquels il conçoit des idées, afin d'en avoir une notion plus exacte, nous mettons en jeu toutes les facultés de son esprit. L'attention, le jugement, la faculté de raisonner, sont ainsi exercées et fortifiées, et par là le but de l'éducation se trouve atteint.

Voilà ce qui résulte essentiellement de l'enseignement de la lecture bien compris. Il est sans contredit la base du développement de l'intelligence le plus étendu et le plus complet, par la raison que la lecture fournit pour l'opérer plus d'occasions, plus de facilités qu'aucune autre branche d'instruction. Il est vrai que le point de vue sous lequel nous la considérons ici se rapproche beaucoup, tout en en différant, de celui qui nous a occupé précédemment. Dans ce dernier, il s'agissait avant tout d'initier les enfants à la connaissance du langage : c'était une étude de mots et de leur signification ; puis c'est devenu en avançant une étude des expressions et des tournures, mais toujours les explications avaient les mots pour base, et se rapportaient au langage.

Maintenant il ne doit plus être simplement question des mots ni de leur signification. A l'étude des mots doit succéder l'étude des idées, et, comme le but est différent, la marche doit différer aussi.

Ce serait d'ailleurs méconnaître grossièrement l'utilité de la lecture que d'y voir uniquement un auxiliaire de la grammaire. Ce sont les idées exprimées dans les passages lus par les enfants qui doivent à présent être l'objet de leçons et d'explications. Il faut s'assurer d'abord si l'idée en elle-même est bien comprise, puis, selon le cas, voir ce que l'élève en pense, quel jugement il en porte, quelles conséquences il en tire, quelle application il en ferait, soit à sa position ou à sa conduite, soit dans telle circonstance qu'on peut indiquer. On voit par là combien on a l'occasion d'étendre et de recueillir les idées des élèves et à combien de facultés de l'entendement la lecture peut fournir un salutaire exercice.

On voit en même temps qu'un travail de ce genre ne s'adresse plus aux tout jeunes enfants qui commencent à lire. A cet égard, nous pré-entendons, avant de nous occuper de la quatrième partie de l'enseignement de la lecture, quelques considérations sur les différents degrés entre lesquels on peut diviser cet enseignement. Disons en attendant qu'à mesure que les élèves avancent en âge, les explications peuvent et doivent acquérir plus d'importance. Dans le principe, les questions portent sur un mot, un passage très-court, puis successivement sur un passage d'une plus longue étendue ; très-simples et très-limitées d'abord, elles ont graduellement plus de portée : on arrive enfin à pouvoir faire rendre compte de la lecture tout entière, les élèves étant peu à peu amenés par les exercices précédents à embrasser dans leur esprit un sujet plus compliqué.

Cependant, avant d'en venir là, il est bon que le sujet ait été relu, afin que les élèves puissent s'en être bien pénétrés. Le conseil déjà donné, de faire relire plusieurs fois le même passage d'un livre, trouve principalement ici son application. Lorsque, après quelques explications de détail, un passage est relu, il est nécessairement mieux compris. Alors les interrogations et les explications peuvent rouler sur l'ensemble : questions et réponses, tout a dès lors plus de portée. — *Journal des Instituteurs de Paris.*

(A continuer.)

AVIS OFFICIELS.



NOMINATIONS.

COMMISSAIRES D'ÉCOLE.

Son Excellence, le Gouverneur Général, a bien voulu, par minute en Conseil du 5 du mois de mars dernier, approuver les nominations suivantes de commissaires d'école :

Comté d'Arthabaska.—Tingwick : MM. William F. Welsh, André Vien, Edmund Adams, F. E. Cyprien Proulx et Charles Thurber.

Pour la Cité de Québec, (Protestants) : Le Révérend Henry Roe, MM. Andrew Thompson et John Laird.

Comté d'Arthabaska.—Chénier : Le Révérend Ovide Beaubien, Curé, MM. Joseph Descoeaux, jeune, David Pore, John Gleason et George Perreault.

Comté de Drummond.—Wendover et Simpson : MM. Robert James Millar, Guillaume Courchène, Gilbert Massé, Moïse Martel et Guillaume Menut.

DIPLOMES ACCORDÉS PAR LES BUREAUX D'EXAMINATEURS

BUREAU DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES DE QUÉBEC.

Diplôme pour écoles élémentaires de 2^{ème} classe. F. :
Mlle. Marie Caroline Trépanier.
Oct. le 1^{er} mars, 1864.
(Séance ajournée).

N. LACASSE.

Secrétaire.

INSTITUTEUR DISPONIBLE.

M. Charles Nabasés, muni d'un diplôme d'école élémentaire.
S'adresser à ce Bureau.

DONS OFFERTS A LA BIBLIOTHÈQUE DU DÉPARTEMENT.

Le Surintendant accuse, avec reconnaissance, réception des ouvrages suivants :

De M. Hector Bossange, Paris : " Dictionnaire des sciences médicales, par une société de savants," 60 volumes ; très-bel exemplaire provenant de la bibliothèque du roi Louis Philippe.

De M. Alphonse Leroy, professeur à l'Université de Liège, Belgique : " Principes de grammaire générale, ou exposition raisonnée des éléments du langage," par P. Burggraf, 1 vol.

De M. l'abbé Verreau, Principal de l'école normale Jacques-Cartier : " The Napoleon Medals," par Edward Edwards, 1 vol. " Atlas du voyage de la Troade," par J. B. Lechevalier, 1 vol.

Du Révérend M. Langevin, secrétaire de S. G. l'Archevêque de Québec — *Grammaire de la langue des sauvages nommés Sautaux.*

De MM. Beauchemin et Valois, libraires, Montréal : " Analyse des lois d'enregistrement, suivie d'un appendice," etc., par J. A. Hervieux.

De R. Bellemare, écuyer, Montréal : " *Historia de la Isla de Santo Domingo,*" 1 vol.

De M. James Wall, l'auteur : " Report on the Geological Survey of the State of Wisconsin," 1 vol., " Contributions to the Palaeontology of Iowa," 1 vol.

Rapports du Musée de l'Histoire Naturelle de New-York et une Grammaire iroquoise.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

MONTREAL, (BAS-CANADA,) AVRIL, 1864.

L'École Militaire de Québec.

Le *Courier du Canada* donne sur cet important établissement, ouvert tout récemment, des renseignements dont nous croyons devoir faire part à nos lecteurs. Nous apprenons en même temps avec plaisir qu'un bon nombre de

jeunes gens de nos campagnes sont déjà rendus à l'école, et que beaucoup d'autres se proposent de s'y rendre prochainement. Le zèle avec lequel les élèves de nos écoles normales et de nos collèges se sont livrés aux exercices militaires et les succès qu'ils ont obtenus, nous avaient préparé à l'idée de voir se populariser bientôt chez toute la jeunesse du pays, l'étude du noble métier des armes, dans lequel nos ancêtres se sont distingués sur ce continent.

Pour être admis à l'école militaire, il faut d'abord savoir lire et écrire, et transmettre avec sa demande d'admission, au Major de brigade du district de sa résidence, un certificat du curé, du maire ou d'un juge de paix de sa paroisse, constatant que l'on est de bonnes mœurs, de conduite régulière et sujet de Sa Majesté. La demande d'admission doit faire mention de l'âge du candidat, de sa résidence et du grade qu'il occupe dans la milice. Jusqu'ici, la préférence a été donnée aux demandes venues des campagnes sur celles des citadins. On reçoit la réponse du Major de brigade à qui l'on s'est adressé. Le nombre des élèves est à présent limité à 60, mais, dès que le nouvel édifice destiné à cette école sera prêt, on le portera à 120 et peut-être même à 150.

L'école est divisée en deux classes, répondant aux diplômes de première et de seconde classe respectivement. L'enseignement consiste en exercices et en lectures ou leçons données par les professeurs. Ces leçons se font en anglais et en français. M. le Major de brigade Suzor est aussi attaché à l'établissement comme interprète français pour les exercices. Les élèves de la première classe ont deux congés par semaine, le mercredi et le samedi après-midi ; ceux de la seconde classe n'en ont qu'un l'après-midi du samedi. L'uniforme est fourni par le gouvernement. Les livres d'études en français et en anglais sont aussi donnés gratuitement. Les élèves malades ont droit au soin du médecin du 17^e régiment. Une prime de \$50 et les frais de voyage sont remis à l'élève avec son diplôme.

L'examen est présidé par le directeur de l'école ; il porte sur les sujets traités dans les lectures : de plus, les élèves de la seconde classe ont à faire manœuvrer une compagnie aux exercices de compagnie et de bataillon ; les élèves de la première classe ont à faire manœuvrer un bataillon. Le *Courier du Canada* dit qu'une personne qui a déjà acquis quelques connaissances générales sur les exercices d'escouade et de compagnie, peut facilement obtenir un diplôme de seconde classe dans l'espace de quinze jours et cite MM. Nelson et Guilbault, les deux premiers élèves qui ont obtenu le diplôme et qui n'ont pas suivi les exercices plus longtemps.

Le personnel enseignant se compose de M. le Colonel Gordon, commandant du 17^e régiment, président de l'école, du capitaine Bradburne, du major de brigade Suzor et de huit sergents instructeurs. " Nous devons ajouter, dit notre confrère, que tous les élèves font de grands éloges de leurs directeurs qui sont pour eux d'une obligeance extrême ; ainsi que de notre honorable compatriote, le Lieut. Col. de Salaberry, député adjudant général, qui, avec sa bienveillance ordinaire, fait tous ses efforts pour leur procurer tout le confort possible."

Décision Judiciaire.

On lit dans le *Défriehour* d'Arthabaska :

“ Dans une cause des commissaires d'école de la municipalité de Drummondville contre le Dr. Godfrey de Montréal, qui s'était laissé poursuivre pour le paiement de ses taxes d'école, la cour donna jugement en faveur des demandeurs. Le défendeur prétendait qu'il n'était pas tenu de payer parcequ'il s'était réuni aux protestants de la localité, et qu'il avait signé une déclaration, par laquelle il avertissait les commissaires qu'il se séparait de la majorité pour former partie des dissidents en vertu de la loi d'éducation.

“ Son honneur le Juge Short décida que les propriétaires absents ne pouvaient pas se séparer de la corporation scolaire ; que le droit de se séparer n'était accordé qu'aux habitants de la municipalité, et que le mot habitant impliquait que les dissidents devaient résider dans les limites assignées à la corporation dont ils voulaient se séparer.”

Une décision en sens contraire a été donnée, il y a quelques années, par M. le juge Coursol, dans une cause entre les commissaires d'école des Tanneries et l'hon. John Young. Le projet de loi présenté par l'hon. M. Sicotte, contenait une clause qui donnait aux absents le droit de devenir dissidents.

Extraits des rapports de MM. les Inspecteurs d'École, pour les années 1861 et 1862.

Extrait du rapport de M. l'Inspecteur JUNEAU, pour l'année 1861.

COMTÉS DE DORCHESTER ET LÉVIS.

(Suite.)

Second Rapport.

Aucun changement notable ne s'est opéré depuis ma première visite de l'année ; cependant, j'ai eu le plaisir de constater de nouveaux progrès et une augmentation d'élèves dans un certain nombre d'écoles.

J'ai assisté, dans quelques paroisses, aux examens publics, et j'ai remarqué, avec satisfaction, que, dans chaque arrondissement, les parents des élèves laissent volontiers leurs nombreuses occupations pour assister à ces petites fêtes littéraires. J'ai compté, en arrivant à une école, pas moins de quarante voitures. Il y avait foule partout.

L'école de M. Louis Roy et celles de Mlles. Chamberland, Chouinard, Olivier et Plante, se sont surtout surpassées ; j'y ai vu des enfants de talents supérieurs. J'ai remarqué, à l'examen de l'école de Mlle. Olivier, à St. Nicolas, une petite fille du nom de Joséphine Desrochers, âgée seulement de six ans, lisant et écrivant bien, sachant son catéchisme en entier, la grammaire de Lhomond, les notions préliminaires de la géographie, la table de multiplication, les quatre premières règles simples et composées de l'arithmétique, etc. ; cette intéressante enfant écrivait sur le tableau noir d'assez longues phrases qu'on lui dictait, et en faisait l'analyse mieux que pourraient le faire plusieurs élèves de 12 à 15 ans.

Dans les examens publics et les examens privés, on rencontre partout des enfants de bons talents ; c'est pourquoi on ne peut trop insister sur la nécessité, la grande importance de former de bonnes écoles ; aussi, les paroisses qui ont le bon esprit de n'employer que des instituteurs ou des institutrices capables, ont lieu de se réjouir des quelques légers sacrifices qu'elles font pour se les procurer, étant amplement récompensés par les progrès de leurs enfants.

Les comtés de Lévis et de Dorchester comptent actuellement 7511 enfants fréquentant les écoles, ce qui fait une augmentation de 314 sur les premiers six mois de l'année 1861.

Pour l'année 1862.

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport suivant sur les écoles de mon district d'inspection, pour l'année 1862.

Je suis heureux de constater qu'il y a eu, cette année encore, des progrès satisfaisants et que la loi d'éducation fonctionne généralement bien.

Ce dernier rapport de M. Juneau donne une augmentation de 368 élèves sur le semestre précédent, c'est-à-dire 7879 contre 7511.

“ Je suis heureux d'ajouter, en terminant, dit M. Juneau, que j'ai trouvé les comptes des secrétaires-trésoriers généralement bien tenus.”

Extrait du Rapport de M. l'Inspect. CRÉPAULT, pour l'année 1861.

COMTÉS DE BELLECHASSE, MONTMAGNY ET L'ISLET.

La loi de l'éducation fonctionne bien dans ma circonscription ; il n'y a pas une seule municipalité, un seul cañton qui n'ait un nombre d'écoles suffisant aux besoins de sa population.

Il reste maintenant bien peu à désirer sous le rapport des connaissances chez les instituteurs. Outre l'avantage qu'a cette circonscription de posséder deux académies sous la sage et zélée direction des Frères de la Doctrine Chrétienne, il y a trois couvents, tenus, les deux premiers, par les Dames de la Congrégation, et le troisième par les Sœurs de Jésus-Marie, et nous avons à la tête de nos écoles un grand nombre d'instituteurs et d'institutrices sortis de l'École Normale Laval, qui, presque tous, enseignent avec habileté et succès. Les autres instituteurs et institutrices font de louables efforts pour rivaliser avec eux, d'où il résulte un progrès remarquable dans toutes nos écoles.

Nous pouvons dire que l'instituteur de nos campagnes commence à jouir d'une somme de bien-être plus en rapport avec les grands services qu'il rend. En effet, si l'on compare son état, sinon avantageux, au moins tolérable d'aujourd'hui, à ce qu'il était il n'y a pas plus de dix ans, l'on sera forcé d'avouer qu'il a été beaucoup fait pour son bien-être matériel, ainsi que pour améliorer sa position morale et intellectuelle. L'on peut donc dire que sa position sociale s'est considérablement améliorée et s'améliore encore tous les jours. Je me réjouis bien sincèrement de voir cette classe d'hommes jouir de droits et d'avantages qui nous furent autrefois refusés, à nous leurs devanciers dans la carrière de l'enseignement. Je félicite ces confrères des marques de respect, d'estime et de considération que leur portent la société et le pays entier. Ces changements, cette amélioration dans la position de l'instituteur fait honneur à ceux qui ont su attirer sur lui le respect et la considération publiques.

Je reviens encore, cette année, à la charge touchant les commissaires d'école illettrés. J'ai déjà signalé dans mes précédents rapports les désavantages qui en résultent et les inconvénients qu'il y a pour une municipalité d'être régie par une corporation scolaire incapable de gérer avec connaissance de cause ses affaires. Suivant moi, l'on ne devrait accorder ces charges qu'aux personnes sachant au moins lire et écrire convenablement, dût-on, pour cela, en réduire le nombre à trois.

J'ai eu souvent l'occasion de remarquer que toutes les municipalités qui ont l'avantage d'avoir leur curé, ou au moins quelques personnes lettrées dans la commission des écoles, s'empressent de s'assurer de préférence, au moins pour les écoles modèles et supérieures de filles, les services d'instituteurs et d'institutrices sortis des écoles normales. On fait volontiers le sacrifice de quelques louis de plus pour avoir à la tête des écoles des personnes qui ont fait des études spéciales, et qui apportent en arrivant à l'école une méthode d'enseignement perfectionnée. Tout le contraire se voit dans la plupart des municipalités conduites par des commissaires illettrés. On attend le plus tard possible pour faire les engagements, et cela par calcul, uniquement pour payer moins cher. Si l'on ne réussit pas toujours à engager un maître ainsi à très-bas prix, on ne regarde pas à la capacité et à l'aptitude de celui ou de celle qu'on engage. L'on est satisfait dès lors que la personne engagée a un diplôme des bureaux des examinateurs.

Je dois dire ici, à l'avantage des municipalités de cette circonscription, qu'elles ont fait preuve de beaucoup de zèle et d'amour pour le progrès en se cotisant pour le double et même pour le triple de leurs parts d'allocation : c'est beaucoup dire en leur faveur. J'ai déjà représenté, dans mes rapports précédents, la nécessité qu'il y a, si l'on veut que le progrès qui se fait remarquer soit durable, d'augmenter l'octroi législatif. Il était déjà au début trop minime, et il diminue pour chaque municipalité en particulier à chaque recensement en considération de nouvelles paroisses, de nouveaux cantons qui demandent des écoles. Les gens qui ne comprennent pas toujours cette mesure, que rend indispensable chaque recensement, croient tout bonnement que le gouvernement retire petit à petit ses octrois et qu'il finira par ne rien accorder.

Je crois utile de faire ici la remarque qu'on accorde partout de bons traitements aux instituteurs qui ont des diplômes pour académies ou pour écoles modèles, ainsi qu'aux institutrices d'écoles supérieures; mais il n'en est pas de même des instituteurs d'écoles élémentaires. La concurrence que leur font les institutrices, qui ont autrefois obtenu avec tant de facilité un diplôme des bureaux des examinateurs, les met dans l'impossibilité de toucher un salaire proportionné aux services qu'ils rendent.

Je ne dois pas omettre de dire que les livres que le gouvernement a bien voulu accorder en prix aux élèves qui montrent le plus d'assiduité et d'application, ont produit les plus heureux résultats.

Je vais maintenant passer en revue chaque municipalité en particulier.

1. *Bevumont*.— Cette municipalité possède trois écoles, une école modèle et deux écoles élémentaires. L'école modèle, sous la direction de M. Legendre, fait honneur à ce monsieur, qui a réussi au delà de toute espérance, et qui, à l'aide d'une monitrice, donne l'instruction à près de cent élèves. Les deux autres écoles élémentaires sont aussi bien tenues et suffisent aux besoins de leurs arrondissements. La loi de l'éducation fonctionne très-bien dans cette petite municipalité, qui jouit à présent du plus grand calme. Les commissaires d'école montrent de la bonne volonté et du zèle. M. Chs. Letellier, leur secrétaire-trésorier, qui possède une bonne éducation, les aide efficacement dans l'accomplissement de leurs devoirs. Les livres sont bien tenus.

2. *St. Michel*, (village).— Cette municipalité a un collège industriel et une académie de filles. Le collège est sous la direction de M. Dufresne, qui a fait preuve d'habileté et de beaucoup d'activité. On lui a donné pour auxiliaires trois autres professeurs.

L'académie des filles est dirigée par Mlle. Laroche, aidée d'une monitrice pour la partie élémentaire. Cette institutrice, qui ne fait que prendre la direction de cet établissement, a commencé ses les plus heureux auspices. Ces deux institutions font honneur au village de St. Michel et aux messieurs qui ont su, par leur zèle et leurs sacrifices, donner à cette paroisse le pas sur les autres de son district.

Les comptes sont bien tenus.

3. *St. Michel*, (paroisse).— Il y a dans cette municipalité trois bonnes écoles élémentaires. Celle du quatrième rang est tenue par M. Desein, qui enseigne depuis plusieurs années avec application et succès. Mlle. Moffat, qui tient l'école de la troisième ligne, est très-capable et a bien réussi. Les commissaires de cette municipalité s'acquittent bien de leurs devoirs. Leur secrétaire-trésorier est le même que celui du village. Les affaires monétaires de ces deux municipalités sont dans un état prospère.

4. *St. Charles*.— Neuf écoles, dont une est une école modèle et l'autre une école supérieure de filles, sont en activité dans cette paroisse. L'école modèle est actuellement sous la direction de M. Huot, élève de l'école normale Laval. L'école supérieure des filles est dirigée par Mlle. Couture, qui enseigne depuis plusieurs années, et qui a formé à son école beaucoup d'institutrices; elle a montré beaucoup de zèle et de dévouement dans l'accomplissement de ses devoirs. Sur les 7 autres écoles, 2 ont fait faire des progrès satisfaisants, les 5 autres sont médiocres.

Les comptes sont tenus régulièrement.

5. *St. Gervais*.— Onze écoles fonctionnent dans cette municipalité. M. Larue, qui a obtenu un diplôme à l'école normale Laval, dirige depuis trois ans l'école modèle du village. Ce jeune monsieur a fait preuve de capacité et a fait faire des progrès à ses élèves. Les dix autres écoles sont médiocres. Le secrétaire-trésorier, M. E. Couture, tient d'une manière satisfaisante les livres de comptes. Outre ces écoles, St. Gervais possède un couvent sous la direction des dames de Jésus-Marie; les progrès y sont satisfaisants.

6. *St. Lazare*.— Soutient six écoles élémentaires, mais suffisant aux besoins de ses divers arrondissements, et toutes tenues par des institutrices munies de diplôme et assez capables. Les contribuables font de grands efforts pour soutenir leurs écoles; ils sont généralement pauvres. Il est presque impossible pour eux de continuer de soutenir le même nombre d'écoles, sans toucher un octroi supplémentaire. S'il est une municipalité qui le mérite, par les efforts et les sacrifices qu'elle fait, c'est bien celle-ci.

7. *St. Vallier*.— Cinq écoles sont en activité dans cette municipalité: elles sont toutes élémentaires. Il a été établi une école de filles au village. Les commissaires sont plus zélés que ceux qu'ils remplacent.

8. *St. Raphaël*.— Soutient une école modèle et quatre écoles

élémentaires. L'école modèle est actuellement sous la direction de Mlle. Chouinard. Les autres écoles suffisent aux besoins des différents arrondissements.

9. *Berthier*.— Il existe dans cette municipalité trois écoles, qui, pour n'être qu'élémentaires, n'en méritent pas moins une mention honorable. L'école de M. Langlois mériterait bien d'être comptée au nombre des écoles modèles. Les commissaires sont très-zélés. Cette municipalité est une petite paroisse qui fait honneur à ses affaires scolaires, et qui ne néglige rien pour l'avancement de ses écoles.

10. *St. François*.— Cinq écoles, toutes élémentaires, fonctionnent dans cette municipalité: elles sont médiocres. Il y a dans cette paroisse un couvent sous la direction des révérendes Sœurs de la Congrégation. Il s'est élevé une difficulté bien regrettable entre un des anciens présidents de la corporation et le secrétaire-trésorier, au sujet des deniers de la municipalité.

11. *St. Pierre*.— Soutient une école modèle et trois écoles élémentaires. L'école modèle a été, pour le premier semestre de la présente année, sous la direction de Mlle. Dumais: les progrès ont été bien satisfaisants. Les trois autres écoles sont dirigées par des institutrices capables. Les commissaires montrent le plus grand zèle pour le soutien de leurs écoles. Les livres et les comptes de la corporation sont bien tenus.

12. *St. Thomas*.— Cette municipalité soutient huit écoles, une est une école modèle; les sept autres sont élémentaires. Les sept dernières sont tenues par des institutrices capables, surtout celle de Mlle. Dalziel, qui a fait faire des progrès remarquables à ses élèves depuis près de dix ans qu'elle enseigne. L'académie des garçons est tenue par les Frères de la Doctrine Chrétienne, qui enseignent avec beaucoup de succès. Cette paroisse a un couvent sous les soins des Dames de la Congrégation; il est bien fréquenté. Outre les sciences ordinaires, on y enseigne l'anglais, le piano, le chant, etc. Les comptes sont en ordre.

13. *La Grosse-Isle*.— Cette île obtint, il y a quelques années, une école séparée de l'Isle-aux-Grues dont elle faisait partie. En conséquence de la suppression, l'été dernier, de la Quarantaine, cette école qui n'était fréquentée que par les enfants des employés, a été fermée faute d'élèves. Cette école n'a été en opération que durant six mois.

14. *Isle-aux-Grues*.— Cette municipalité soutient avec zèle et succès deux écoles, dont une est une école modèle, sous la direction de Mlle. Painchaud, qui enseigne depuis un grand nombre d'années. Cette demoiselle est très-capable: plusieurs de ses élèves enseignent aujourd'hui, et quelques-unes avec succès.

15. *Le Cap St. Ignace*.— Huit écoles fonctionnent dans cette municipalité. L'école modèle du village, qui est sous les soins de Mlle. Lachaine, élève de l'école normale Laval, est très-bien dirigée. Les sept autres écoles sont médiocres, mais suffisent aux besoins de leurs arrondissements. Les commissaires de cette municipalité se montrent zélés et bien disposés. Les registres et les livres de comptes sont en bon ordre. Il y a eu progrès évident dans cette localité depuis quelques années.

16. *L'Islet*.— Treize écoles sont en activité dans cette municipalité. L'école modèle est sous la direction des Frères de la Doctrine Chrétienne. On enseigne dans cette institution, outre les sciences ordinaires, l'anglais, le dessin et le chant. L'académie des filles est tenue par Mlle. Languedoc, qui la dirige avec succès. Les onze autres écoles sont toutes bien tenues, surtout celles de Mlles. Cloutier, Boucher et C. Fortin. Le secrétaire-trésorier s'acquitte de ses devoirs avec ordre et régularité.

17. *St. Cyrille*.— Il y a trois écoles dans cette nouvelle municipalité. Toutes trois sont tenues par des institutrices capables; une d'elles n'a pas de diplôme. Les contribuables, généralement pauvres, font néanmoins des sacrifices réels en faveur de leurs écoles.

18. *St. Jean-Port-Joly*.— Cette municipalité soutient dix écoles; une est une école modèle et neuf sont élémentaires. Mademoiselle Létourneau, qui dirige l'école modèle, fait très-bien. Les autres écoles sont bien tenues et répondent aux besoins de leurs arrondissements. Les comptes sont dans un ordre parfait.

19. *St. Aubert*.— Cinq écoles sont en activité dans cette municipalité. Ces écoles sont toutes tenues par des institutrices capables. Les commissaires sont pleins de zèle et de bonne volonté.

20. *St. Roch-des-Aunais*.— Soutient onze écoles, toutes bonnes et tenues par des institutrices pourvues de diplôme. Mlle. Langlais,

qui dirige l'école de filles de l'église, et Mlle. Pelletier qui tient celle du bas du bord de Peau, ont très-bien fait et méritent une mention honorable. M. Hudon, qui dirige l'école de la fabrique, a fait faire des progrès étonnants à ses élèves, surtout en calligraphie et en grammaire française. Il est à regretter qu'il se soit élevé certaines difficultés relativement à l'école du moulin, tenue par Mlle. C. Cloutier.

(A continuer.)

Revue Bibliographique.

De la Politesse et du Bon Ton, ou Devoirs d'une Femme Chrétienne dans le monde, par la Comtesse Drohojowska; 2de édition. Paris, 1860.— Du Bon Langage et des Locutions Vicieuses à éviter, par le même auteur.—L'Art de la Conversation au point de vue Chrétien, par le R. P. Hugnet; 2de édition. Paris, 1859.—De la Charité dans les Conversations, par le même auteur.

Il n'y a guère de méprise plus funeste que celle qui consiste à confondre l'éducation avec l'instruction. Il y a, dans tous les pays malheureusement, une foule d'hommes assez instruits qui manquent d'une bonne éducation. Si les fondements de la bonne éducation se trouvent surtout dans l'instruction religieuse et dans la famille, l'étude des principes sur lesquels elle repose peut, jusqu'à un certain point, suppléer à ce qui aurait manqué de ce côté, et les personnes même les mieux élevées peuvent avoir besoin de se remémorer par la lecture les préceptes qu'on leur a donnés dans leur jeunesse et que d'autres préoccupations ont pu quelquefois leur faire perdre de vue.

En lisant les ouvrages dont les titres se trouvent en tête de cet article, on est frappé de l'analogie qui existe entre les principes du bon ton et du bon langage et les maximes fondamentales du christianisme. Cette analogie va même quelquefois jusqu'à l'identité.

"Faites aux autres ce que vous voudriez que l'on vous fit," est en effet la base de tous les codes qui régissent la société chrétienne, depuis les lois civiles et criminelles jusqu'à celles de la politesse et du savoir-vivre. Si l'homme, par sa nature, tend toujours à s'affaiblir, au profit de ses passions, de la règle de perfection qui consiste à aimer son prochain comme soi-même, rien ne lui répugne cependant plus fortement que de voir les autres hommes agir contrairement à ce divin précepte. Il suit de là que les règles de la civilité moderne proscrirent en toutes choses l'apparence de l'égoïsme, de l'envie et de tous les mauvais instincts qui leur font cortège. Mais en vain s'efforcera-t-on d'être fidèle aux formules qui ont pour but d'exprimer, ou, pour mieux dire, de symboliser les vertus sociales si on ne se pénétrait de leur esprit.

Sans doute que les usages et les manières varient d'un pays à un autre, d'une époque à une autre; mais, en les examinant de près, on peut tout ramener au même principe, et l'on trouvera, dans toutes ces choses, moins d'arbitraire et plus de suite et de logique qu'on ne l'imaginerait d'abord.

Ainsi, bien que les livres dont nous allons donner une analyse, aient été écrits pour un état de société différent du nôtre, bien que beaucoup d'usages suivis aujourd'hui en France y aient été établis depuis que nous avons cessé nos rapports avec notre ancienne mère-patrie, ou ont été remplacés par des habitudes empruntées aux populations au milieu desquelles nous vivons, nous n'en trouverons pas moins, dans chaque page de ces petits volumes, quelque bon conseil à répéter à nos lecteurs. Et même, sur plusieurs points, quelque autorité qu'ait la maxime: *A Rome comme à Rome*, il n'y aurait aucun mal à revenir aux usages que nous avons abandonnés pour d'autres qui ne les valent point. Mais cela est d'autant plus difficile, toutefois, que la première règle du bon ton c'est d'éviter l'affectation, et que toute dérogation aux usages reçus dans le pays où l'on vit, quel qu'en soit le motif, ressemble beaucoup à de l'affectation.

Nous prendrons pour cadre de cette revue le premier livre de Mlle Drohojowska, et nous y intercalerons les emprunts que nous ferons aux trois autres volumes.

L'auteur, qui s'adresse à une jeune personne prête à s'établir, débute par lui parler des devoirs du foyer domestique. Quoique spécialement destinés aux femmes, la plupart de ces conseils peuvent être utiles à tous les membres de la famille. Le choix d'un logis est la première chose qui l'occupe:

"Nos bons aïeux se logeaient dans des maisons étroites et sombres; l'escalier était tortueux et grossier; les vitres petites, enchâssées dans du plomb, ne laissaient pénétrer dans les appartements qu'un jour terné et douteux; on ignorait l'art du parquetage,

et la cire ne rendait pas encore luisantes les briques grossières dont les planchers étaient couverts."

"Et cependant nos aïeux étaient heureux dans ces tristes demeures; ils y trouvaient un paradis continu, parce que la piété, le contentement de la position, la simplicité des mœurs, et les saintes affections de la famille y habitaient avec eux, éclairant les murs noirs d'un brillant et céleste reflet. Ce n'est pas cependant que je veuille, ma chère enfant, vous ramener à la simplicité rustique d'il y a trois ou quatre siècles; non, certes, nous sommes à une autre époque, et, comme vous, j'admire et j'apprécie les progrès croissants de l'industrie et du confortable, et je n'en veux nullement à l'art d'avoir, grâce à sa baguette créatrice, tout transformé autour de nous. Je trouve très-avantageux " que les maisons des plus simples particuliers soient devenues commodées, gaies, propres, élégantes même; que les besoins de la sociabilité, en nous forçant à nous produire parfois au dehors, nous aient mis aussi dans le cas de recevoir à chaque instant une visite et aient dès lors exigé, comme un devoir inspiré par la société, un arrangement et une propreté continuelle." Mais ce que je voudrais, c'est que dans ces charmantes cages peintes et si bien ornées où elle passe au moins les trois quarts de son existence, chaque femme sût introduire ce pur et céleste reflet que nos grand-mères savaient faire arriver jusqu'au centre de leurs sombres et austères demeures. J'y voudrais voir de véritables maîtresses de maison, de sages mères de famille et non pas de ces brillants oiseaux qui, ne sachant que faire admirer leur voix et vanter leur plumage, osent s'envoler dans le calme du *chez soi*, comme si Dieu et la famille, ce n'était pas assez pour remplir un cœur de femme."

Dans le choix d'un appartement, l'auteur veut que l'économie, la commodité, l'hygiène, soient d'abord consultées. Des personnes fort entendues prétendent que le prix du loyer ne doit jamais dépasser un dixième du revenu; voilà pour l'économie, et si l'on se trouvait obligé de dépasser cette règle, ce qui peut être le cas dans les grandes villes, il ne faudrait pas au moins le faire par pure ostentation, ce qui serait une dépense faite en pure perte; car, à moins de se ruiner, on ne pourrait tenir sa maison sur un pied qui répondit au local, et alors il y aurait un mauvais goût ridicule dans son installation.

L'exposition est une des principales choses à considérer en ce qui regarde l'hygiène. On suppose mal à une disposition d'appartements qui expose les chambres où l'on se tient habituellement au vent ou au froid, par un grand feu de poêle ou de cheminée; le feu est moins sain que les rayons du soleil, et moins on est obligé de donner de chaleur artificielle à sa maison, mieux on s'en trouve. Rien n'est plus dangereux, pour la santé, que d'habiter une maison nouvellement construite. Toute pièce où l'on couche doit avoir un jour direct, les alcoves, les cabinets obscurs, sont malsains. La lumière est un principe vivifiant.

La propreté est la première condition du bon ton et de l'élégance. L'ordre, sans lequel la propreté est impossible, est également important.

La maison est en quelque sorte l'enseigne de celui qui l'habite, et chacun, en y entrant, doit en pouvoir reconnaître l'hôte. "Ayez-y donc, dit notre auteur, quelque chose qui indique à ces visiteurs quels sont vos goûts, vos convictions, vos habitudes. Quelques tableaux reproduisant les œuvres d'artistes chrétiens, quelques livres, quelques gravures, d'un caractère grave et même religieux seraient à leur place dans votre salon."— "Efforcez-vous, ajoutez-elle, de bannir de votre maison tout ce luxe à effet qui tient à la valeur intrinsèque des objets plutôt qu'à leur beauté véritable."

"Que votre ameublement soit simple et convenable en même temps; que la matière en soit commune, mais que la forme en soit gracieuse et distinguée; que tout soit de bon goût et rappelle l'idée de cet ordre, de cette harmonie que l'esprit cherche en toutes choses, parce que Dieu en a fait un de nos besoins les plus profonds. L'homme doit, en un certain sens, imiter le Créateur qui a fait tout de rien et qui, avec les matières les plus communes, produit chaque jour les effets les plus merveilleux. — Les œuvres de Dieu se distinguent toutes par la médiocrité de la matière et la beauté de la forme. Ce n'est ni avec l'or, ni avec l'argent qu'il a préparé le tissu si gracieux du lis des champs, dont les vêtements de Salomon dans sa gloire n'ont jamais pu atteindre la beauté et l'éclat

"Imitez Dieu, et que la principale valeur des objets dont nous nous servons leur vienne de la perfection que vous leur donnerez. Votre luxe n'aura rien de choquant pour les pauvres, rien d'inquiétant pour votre conscience, rien de funeste pour votre esprit; mais il tournera, au contraire, à l'avantage des ouvriers dont le travail aura donné à ces objets tout leur prix, et au perfectionnement de

voire intelligence, en entretenant en vous cette pureté, cette délicatesse de goût, si rare aujourd'hui, et ce sentiment du beau si précieux, et dont on peut tirer tant de profit pour la direction morale de la vie, car il y a un grand rapport entre le beau et le bien. Platon définissait le beau la splendeur du bien. Et comme le vrai et le beau sont identiques, on peut comprendre par quels liens intimes l'amour du bien et le goût du beau sont unis dans l'âme, et quels secours mutuels ces deux sentiments doivent se prêter. Plus d'une fois le spectacle du beau a suffi pour éveiller l'amour du bien dans une âme que le vice avait flétri; et en accoutumant les sens à percevoir ce qui est laid ou grossier, on dispose le cœur à aimer ce qui est mauvais."

L'auteur revient ensuite sur les premiers conseils qu'elle a donnés : l'ordre et la propreté. Si la maîtresse de maison ne peut voir à tout elle-même, du moins que ses domestiques sachent bien que son œil est ouvert sur leur conduite. Mais pourquoi ne donnerait-elle point l'exemple? Ainsi en traversant une chambre où les meubles sont en désordre ne vaut-il pas autant les ranger soi-même que de sonner pour sa femme de chambre? Elle ne veut point du reste que l'amour de l'ordre fasse de son élève un insupportable tyran domestique. Si elle a la manie si générale d'encombrer son salon d'une foule de biens égaux qu'elle en prenne soin elle-même ou qu'elle se résigne aux accidents. L'auteur préfère les tapisseries que l'on fait soi-même, les petits chefs-d'œuvre domestiques à tous les autres ornements. Elle conseille aussi les fleurs et ne voit rien de plus joli dans une maison, de plus gracieux que des jardinières bien remplies, des fleurs disposées dans les vases du salon. Voilà un luxe qui a sa raison d'être dans la nature et qu'on ne saurait blâmer.

(A continuer.)

Bulletin des Publications et des Réimpressions les plus récentes.

Paris, février et mars, 1864.

L'ECONOMISTE FRANÇAIS : Cette importante revue continue à s'occuper du Canada; une de ses dernières livraisons frisit la suggestion de l'établissement d'une ligne de steamers entre le Havre et le Canada; elle contenait aussi un nouvel article de M. Rameau sur nos affaires politiques.

BÉZIERS : Les lectures de Madame de Sévigné et ses jugements littéraires, in-8o.

TAINE : Histoire de la littérature anglaise; 3 vols. in-8o. Hachette.

BEAUVOIS : La nationalité du Slesvig; in-8o. Dentuz.

GRÉGOIRE : Le conflit Dano-Allemand, jugé par l'histoire; in-8o.

LANGLANT : Johanna, scènes de la révolution polonaise; in-8o.

FISQUET : Histoire archéologique et descriptive de Notre-Dame de Paris; 64 p. in-8o.

AUDLEY : De l'enseignement professionnel et de son organisation; in-8o. Douniol.

BARTHÉLÉMY : Erreurs et mensonges historiques; in-18o. (2e série.)

COMMETTANT : L'Amérique telle qu'elle est, voyage anecdotique de Marcel Bonneau dans le nord et le sud des Etats-Unis; Excursion au Canada, par M. Osear Commettant; in-18o. Faure.

RICHELOT : Goethe, ses mémoires et sa vie, traduits et annotés par M. Henri Richelot; tome IV. in-8o. Hetzel.

MOREAU : La politique française en Amérique par M. Henri Moreau; in-8o. Dentuz. Ce volume est une reproduction d'une série d'articles publiés dans le *Correspondant*, et dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs.

DEQUEZNE : Notice biographique et généalogique sur Duquesne et sa famille; grand in-8o.

Londres, février et mars, 1864.

BUSHBY : The Danes, sketched by themselves, translated by Mrs. Bushby; 3 vols. in-8o. Pentlay.

FORSYTH : Life of Marcus Tullius Cicero; 2 vols. in-8o. Murray.

FORTESCUE : Public schools for the middle classes, by Earl Fortescue; 8o. Longman & Co.

MUTER Mrs : Travels and adventures of an officer's wife in India, China and New Zealand; 2 vols. 8o. Hurst and Plackett.

TILLEY : Eastern Europe and Western Asia, political and social sketches in Russia, Greece and Syria in 1861, 62 and 63; 8o. Longman.

Boston, février, 1864.

TICKNOR : Life of William Hickling Prescott, by George Ticknor; 491, petit in-4o. Ticknor and Fields. Prix \$6.

Prescott fut un des écrivains les plus populaires de l'Amérique et un des plus connus à l'étranger. Sa vie écrite par son ami et concitoyen, le littérateur Ticknor, est du plus grand intérêt. Le volume que nous avons sous les yeux est imprimé avec un luxe et une élégance qui rivalisent avec les plus belles publications de Londres. Il est orné d'un portrait et d'un grand nombre de gravures, fac-simile, etc.

La biographie est une des grandes passions littéraires du jour. Le public paraît tellement avide de détails sur la vie intime des hommes de lettres, que les biographes, beaucoup sans doute par amour de leur métier, mais un peu aussi pour flatter le goût public, sont à l'égard des faits et gestes de leur héros d'une minutie qui va toujours en croissant. Sous ce rapport, M. Ticknor n'est resté en arrière d'aucun biographe contemporain, si toutefois il ne les surpasse point. Il a cependant pour excuse l'intimité intime qui l'unissait à Prescott et l'anxiété avec laquelle il a suivi jour par jour, heure par heure, toutes les phases de cette existence malade et laborieuse. Prescott a eu, comme Thierry, le rare mérite d'écrire de nombreux ouvrages après avoir perdu la vue, et il y a du reste dans ses études, dans son caractère et dans sa vie, une grande ressemblance avec le célèbre écrivain français. Thierry du reste dictait; mais Prescott écrivait à l'aide d'un appareil nouveau qu'on appelle noctographe. Pour se servir de cet appareil, il lui fallait l'excellente mémoire dont il était doué, car il est difficile, par ce moyen, de faire des notes, et des corrections, et l'écrivain qui veut y recourir doit composer avant de se mettre la plume à la main. Pour une courte notice biographique de Prescott, voyez notre Journal anglais du janvier, 1859.

Québec, mars, 1864.

LES SOIRÉES CANADIENNES : La livraison de mars de cette publication contient la fin des impressions de voyage de M. Bourassa, des vers de M. Lemay, et deux lettres écrites de Châteauguay, l'une avant et l'autre après la bataille de 1813, par M. Charles Pinget, alors lieutenant au régiment canadien dit les *Fencibles*. Nous conseillons à tous ceux de nos compatriotes qui possèdent des documents inédits de cette nature de les conserver précieusement, et même de les faire publier, lorsqu'ils n'y voient pas d'objection. En général, on ne conserve pas assez dans les familles les lettres et les correspondances qui sont cependant l'histoire vraie, naïve et pittoresque des événements et des mœurs de chaque époque. Que de vieux papiers, brochures, lettres et gazettes ont été déchirés, qui feraient aujourd'hui les délices de nos écrivains et de nos antiquaires!

BUNET : Notice sur les plantes de Michaux et son voyage au Canada et à la Baie d'Hudson, d'après son journal manuscrit et d'autres documents inédits, par M. l'abbé Orlé Brunet. 44 p.

M. Brunet a déjà publié, en 1861, une brochure sous le titre de "Voyage d'André Michaux en Canada" dont nous avons rendu compte à nos lecteurs. A cette époque, l'auteur n'avait pas vu l'herbier de Michaux, et n'avait pas encore eu accès au journal manuscrit de ses voyages. On conçoit de suite ce que ces deux sources auxquelles il a été à même de puiser ont dû ajouter à l'intérêt de son premier travail. Cette nouvelle brochure est donc, comme il le dit lui-même, un supplément à la Flora-Boreali-Americana de Michaux. Par ce moyen les botanistes canadiens pourront retrouver les plantes décrites dans cet ouvrage; les savants étrangers y puiseront des renseignements très-utiles pour l'étude de la géographie botanique, et tout le monde des détails très-intéressants sur cette partie du pays qui s'étend depuis le lac Saint-Jean jusqu'à la Baie d'Hudson, vaste territoire dont la topographie est à peu près inconnue. Le professeur Gray, qui fait autorité en pareille matière, a publié une notice très-favorable de ce petit ouvrage dans la dernière livraison de *Silliman's American Journal of Science* et a félicité son jeune confrère de l'Université-Laval sur cet heureux début.

Montréal, février et mars, 1864.

DESAUTELS : Manuel des curés pour le bon gouvernement temporel des Paroisses et des Fabriques dans le Bas-Canada, par Mgr. Desautels, chapelain d'honneur de S. S.; 228 p. in-12. Lovell.

Nous avons déjà, sur le même sujet, les *Notes diverses adressées à un jeune curé*, par M. l'abbé Magnin, et le *Manuel des Paroisses et des Fabriques*, par M. Hector Langevin.

Le travail de Mgr. Desautels diffère de ceux de ses devanciers en ce qu'il traite, plus au long, de plusieurs questions de jurisprudence ecclésiastique qui ont été plus ou moins controversées dans ce pays. L'auteur s'est surtout efforcé d'établir ce qui constitue, relativement au gouvernement temporel des paroisses et des fabriques, le droit ecclésiastique particulier au Canada. Des pièces justificatives nombreuses et importantes sont ajoutées à ce traité et tout du tout un recueil vraiment précieux.

RAPPORT de l'Association de la Propagation de la Foi pour le diocèse de Montréal, pour les années 1862 et 1863.

Cette douzième livraison des *Annales des Missions* du diocèse de Montréal ne le cède nullement en intérêt à celles qui l'ont précédée, et dont nous avons eu occasion de parler. La description suivante d'une

visite des Sioux, chassés du territoire américain, à la colonie de la Rivière-Rouge, est extraite d'une lettre de M. Ritchot, missionnaire à St. Norbert, dans le diocèse de St. Boniface. Elle renferme une peinture bien saisissante des mœurs sauvages, et rappelle des traits du même genre qu'on lit dans les anciennes relations. Ce mélange de ruse et d'audace avec laquelle les Sioux ont su imposer, sous une feinte amitié, une excursion menaçante à plusieurs égards, est bien caractéristique :

« Décidément, les Sioux vont devenir célèbres : les journalistes et autres écrivains du Minnesota s'en occupent presque tous les jours. Déjà, ils ont publié, sur leur compte, de longs articles pleins de colère et de menaces. Nous avons même reçu, ces jours-ci, un volumineux pamphlet, écrit par un certain "Taylor," qui prouve par mille et un texte adroitement empruntés aux psaumes de David, que l'heure est venue où le gouvernement des Etats-Unis doit exterminer sans pitié toutes les nations barbares qui sont encore sur son vaste territoire. On nous dit même que plusieurs millions de dollars sont déjà votés pour lever une nombreuse armée qui devra, au printemps prochain, parcourir toutes les prairies de l'Ouest et exterminer les Sioux jusqu'au dernier. Ce n'est pas encore fait. Et la besogne est peut-être beaucoup plus dangereuse et beaucoup plus difficile que ne le soupçonnent nos valeureux voisins. En attendant, les Sioux, qui ne redoutent que médiocrement les canons et les soldats américains, dont ils connaissent le courage et l'adresse, voyagent tranquilles sur leurs terres et viennent jusque dans notre petite colonie nous faire entendre les chants de leur triomphe. Ils veulent absolument faire une alliance, sincère avec nos Métis. Depuis deux mois, leurs ambassadeurs promènent le calumet de paix dans le pays; tout le monde, le Gouverneur et Monseigneur en tête, y ont fumé, en signe de paix. Ils ont demandé à venir nous voir en grand nombre pour célébrer ensemble la joie de cette nouvelle alliance. En style sauvage, cela veut dire qu'ils ont fait et qu'ils s'attendent à de riches présents. Qui sait même si ce n'est pas un prétexte pour avoir la facilité de reconnaître les forces de notre petite colonie, afin de mieux nous tromper à l'avenir. C'est ce qu'on craint. Aussi leur a-t-on envoyé force compliments, quelques présents et d'habiles ambassadeurs pour les assurer de nos sympathies et les déterminer, en même temps, à ne pas entreprendre ce long voyage. Tout a été inutile; ils ont voulu absolument venir nous dire en personne tout le dévouement qu'ils ont maintenant pour tout ce qui n'est pas américain. Après un court séjour à Saint-Joseph, ils prenaient le chemin de Saint-Boniface, et, le 27 du courant, à 5 heures du soir, ils campaient, au nombre de quatre-vingt-dix guerriers et de vingt femmes, à deux milles de mon église. Je m'empressai aussitôt d'aller leur faire visite. Je fus reçu assez froidement; car j'avais en la prétention de me présenter à leur Grand-Chef, qui est un "grand potentat" et qui s'attendait au respect de tous ceux qui l'abordent. Il fallut bien me soumettre au cérémonial, malgré les faveurs que j'étais en droit d'attendre à cause des petits présents que j'avais apportés avec moi. Je pus néanmoins m'entendre avec leur interprète et obtenir que, le lendemain matin, ils fissent une petite halte à mon domicile. C'est là où nous les attendions et où nous espérions, à force de présents et de bonnes paroles, les déterminer à s'en retourner sur leurs terres.

« Le lendemain donc, dimanche, 28 du courant, à l'heure de la grand-messe, les Sioux, qui avaient suivi le lit de la rivière, en arrivant sur la côte se trouvèrent en face des deux Gouverneurs, de Monseigneur Taché, de plusieurs prêtres, des Conseillers d'Assiniboia et de sept ou huit cents vigoureux Métis de ma paroisse et de celle de Saint-Boniface, rangés sur deux lignes, de manière à offrir une large allée qui conduisait directement à la porte de mon église.

« Ils ne s'attendaient probablement pas à une si imposante réception. Aussi, au premier abord, ils parurent quelque peu surpris, je crois même qu'ils eurent peur. Néanmoins, les trois grands-chefs, qui précédaient la marche, ne perdirent pas leur contenance; ils s'avancèrent fièrement dans l'allée qui leur était offerte, le fusil sur l'épaule, le sabre au côté, la dague à la ceinture et le carquois en bandoulière. Une plume plus habile que la mienne pourrait vous dire tout ce que présentait de curieux et de pitoyable à la fois, l'aspect de ces pauvres sauvages sous leurs costumes bizarres et variés, et la figure tatouée de différents couleurs. Celui-ci, sous un uniforme d'officier américain, avait les tresses de ses longs cheveux garnies de plumes d'oiseaux de proie; un autre avait la tête garnie de larges queues de renard, etc., etc., chez le plus grand nombre, parmi les femmes surtout, on voyait les oreilles s'étirer démesurément sous le poids de pièces d'or et de roues de pendule. Quelques-uns même étaient avec complaisance de riches montres en or avec tout leur attirail de chaînes et de bijoux, portant des cadrans entiers d'horloge sur le ventre.

« A mesure qu'ils avançaient, nos Métis fermaient leurs rangs et les suivaient silencieusement par derrière. Rendus à la porte de l'église, ils me remirent le drapeau anglais qu'ils avaient pour insigne. Puis je les introduisis et les conduisis directement au jobé où ils se placèrent avec ordre et d'où ils entendirent la Sainte Messe avec un profond recueillement. Nos Métis, sciemment armés pour la plupart de petites carabines, de revolvers et de couteaux de chasse, prirent leurs places dans la nef; ensuite je fis mettre les femmes sionnes dans l'allée du milieu. Ces pauvres créatures écrasées sous d'énormes paquets qui pesaient au delà de 100 livres.—Car il faut vous dire que, selon la coutume des sauvages infidèles, les femmes sont regardées et traitées chez eux comme des bêtes de somme. Ce sont elles qui font tous les ouvrages pénibles, qui traînent tous les fardeaux, tandis que les hommes ne portent que leurs armes et leur calumet.

« Quelques instants après, Monseigneur Taché, assisté de deux prêtres, apparaissait devant l'autel, crosse en mains et mitre en tête, tandis que les enfants de chœur de Saint-Boniface, sous la direction du Révérend Père Ledloch, entonnaient solennellement la messe royale. Les cérémonies, le chant, tout fut beau, magnifique aux yeux de tous, mais surtout des Sioux, qui n'avaient jamais rien vu de semblable et qui s'extasiaient à la vue d'un Evêque en habits pontificaux. Ce qui fut également bien beau, bien touchant, ce fut l'éloquente allocution que Monseigneur fit en français, et à laquelle les Sioux ne purent rien comprendre.

« Sa Grandeur avait pour texte: "Quare fremuerunt gentes, etc." Elle profita de la présence de ces barbares pour montrer les bienfaits du catholicisme et les malheurs de l'infidélité, même sous le rapport temporel.

« Après le Saint-Sacrifice, nous transportâmes le Saint-Sacrement dans la sacristie et l'église servit de salle d'assemblée. Le Gouverneur de la Compagnie de la Baie d'Hudson, celui de la Colonie et Monseigneur s'adressèrent successivement aux Sioux pour leur dire que tous étaient heureux d'être leurs amis, leurs alliés, et pour les exhorter en même temps à ne pas se rendre jusqu'à Saint-Boniface; qu'on avait apporté tous les présents que le Gouvernement du pays pouvait leur faire, et qu'ils pouvaient s'en retourner sur leurs terres en toute sécurité.

« A mesure que l'interprète traduisait, on entendait, de temps à autre, ces pauvres sauvages qui poussaient des cris de refus ou d'approbation, suivant qu'on répondait ou non à leurs désirs. Vraiment, il y avait quelque chose d'étrayant à les entendre. On eut beau faire, on eut beau dire, ils répondirent en définitive et avec un ton qui n'était pas trop mielleux: "Nous sommes partis pour nous rendre à Saint-Boniface et dussions-nous y mourir tous, nous nous y rendrons." Que faire de plus pour les arrêter? user de violence? C'est un moyen comme un autre et qui n'aurait pas excessivement répugné à un certain nombre de nos gens qui n'attendaient qu'un signal pour se mettre à l'œuvre, d'autant plus qu'à la fin de juillet dernier, ces mécréants Sioux, ou quelques-uns des leurs, massacraient en pleine prairie plusieurs personnes de la paroisse du Cheval-Blanc. Pourtant, l'hiver et le printemps derniers, ils étaient encore venus demander et promettre la paix. Finalement, la position était délicate: on prit néanmoins le parti le plus pacifique et dans un dernier discours, on leur annonça qu'on accédait à leurs désirs, qu'on voulait même, pour leur montrer combien on les aimait, les conduire triomphalement jusqu'au but qu'ils s'étaient proposés. Aussitôt un vrai tonnerre d'applaudissements sauvages faisait retentir l'église. Les Métis sortirent alors, et pendant qu'un bon nombre préparaient leurs voitures pour conduire les Sioux à Saint-Boniface le plus promptement possible, afin de ne pas leur laisser le temps d'examiner les établissements qui se trouvent sur le chemin, d'autres leur offraient au nom des autorités, un copieux repas en viande sèche et en pémanik. En un mot, on les traita comme des rois pourraient être traités en semblable pays. A Saint-Boniface on les reçut au bruit du canon du Fort-Garry, et on leur fournit abondamment de quoi manger, de quoi boire et de quoi fumer. C'est tout ce qu'il fallait pour les contenter, aussi pendant les deux jours qu'ils y ont passé, toujours sous bonne garde et en nombreuse compagnie, ils n'ont fait que danser et chanter, le jour comme la nuit. Ils sont repartis aujourd'hui et, comme vous le supposez bien, on leur a souhaité bon voyage."

L'ECHO DU CABINET DE LECTURE: La livraison du 1er avril contient la fin d'un travail très-complet et bien littéraire, dans sa forme, sur Jacques-Cartier; elle est ornée d'un portrait du célèbre navigateur et d'une vue de sa maison de campagne de Saint-Malo. On y trouve aussi une étude biographique sur Sir L. H. LaFontaine.

LA REVUE CANADIENNE: Les livraisons de février et de mars nous donnent la suite du roman de M. de Boucherville; celle de l'étude du Père Aubert, sur le Rationalisme; un article sur le Traité de Réciprocité, par M. Royal; le commencement d'une étude sur la Destinée Providentielle de Rome, par M. l'Abbé Raymond; les premières pages d'une Histoire de la Coutume de Paris en Canada, par M. D. H. Sénécal; une très-spirituelle esquisse de l'art anglais, par M. Bourassa; un joli tableau de chasse, par M. LeMoine, et des articles bibliographiques, par MM. Tessier, Adélaïde Boucher et de Bellefeuille. Tous ces écrits font honneur à leurs auteurs et promettent à la nouvelle publication un brillant avenir.

Il est à regretter que M. Royal n'ait point donné un plus grand développement à son travail sur le Traité de Réciprocité. Il a tracé, d'une manière large et habile, l'esquisse de notre politique commerciale telle qu'il la conçoit; mais, comme il y a peu de matières où l'on soit moins disposé à jurer *in verba magistri*, un aurait aimé à voir ses conclusions appuyées sur des statistiques plus nombreuses et plus imposantes.

M. Royal admet toute l'importance du traité de réciprocité et des avantages que nous en retirons; il ne pense pas, cependant, que notre commerce avec les Etats-Unis soit, sur le tout, tellement avantageux que l'on doive souscrire, pour le conserver, à toutes les conditions que nos voisins voudront bien nous imposer. Il ne croit pas d'abord à la menace qu'on nous fait de retourner à l'ancien état de choses; et il n'est pas éloigné de dire que c'est là un *yankée trick*. Les avantages qu'offre, aux Etats de l'Ouest, le transit de nos canaux et le bénéfice tout évident que la mise en commun de nos vastes pêcheries du golfe a procuré aux Etats de l'Atlantique, lui font penser qu'on y regardera à deux fois avant de lâcher ce que l'on tient dans l'espoir d'avoir mieux.

Mais, en supposant que le Congrès se refusât à renouveler le traité, M. Royal pense que nous devrions en prendre philosophiquement notre parti. Les inconvénients qui en résulteraient ne seraient, selon lui, que temporaires; ils augmenteraient notre énergie et nous forceraient à chercher ailleurs des compensations. Le libre échange absolu, et encore plus, le *Zoll-Verrein* ou union douanière que l'on nous propose, nous seraient funestes et il vaudrait mieux en revenir à l'ancien état de choses. Tout au contraire, l'abandon de la réciprocité avec les Etats-Unis, si on nous y forçait, nous procurerait selon lui des avantages importants. Nous citons toute cette partie de l'étude de M. Royal, comme étant aussi hardie qu'originale :

" Au risque de paraître paradoxal, nous irons plus loin et nous prétendrons que l'abrogation de l'Acte de 1854, loin d'être désastreuse pour nos intérêts, nous sera des plus utiles. Pourquoi? parce qu'elle nous forcera de lutter et de ne compter que sur nous-mêmes. Or c'est par le travail, c'est par la lutte, c'est par l'énergie puisée dans certaines situations qu'un pays se forme, se développe et marche vers l'accomplissement de ses destinées.

" La nécessité est mère de l'invention; et qu'est-ce que l'invention, sinon l'industrie, les arts, le travail continu, sans fin, les efforts de tous les jours? C'est la nécessité qui forcera le gouvernement de chercher à prévenir les suites de l'abrogation du traité dans l'exécution et l'achèvement des travaux publics de la province, qui manquent pour imprimer un si puissant essor au commerce et au traité. La nécessité de parer aux découvertes probables du revenu, nous fera en outre un devoir de chercher à renouer ailleurs des relations.

" Qui dirait à voir l'ignorance presque absolue dans laquelle vivent les quatre cinquièmes d'entre nous sur les ressources, la population, le commerce, la valeur économique, l'importance future de l'avenir du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de l'Île du Prince-Edouard, et de Terre-Neuve que ces provinces sont nos alliées naturelles, bien plus que nos alliées politiques? Et, cependant, elles nous sont complètement étrangères; leur législation douanière, leur système monétaire, leur droit commercial nous sont à peu près aussi inconnus que ceux de la Chine; nous savons peut-être que leur système diffère du nôtre sur plusieurs points,—que, depuis M. Rameau, il s'y trouve beaucoup d'Acadiens,—qu'Halifax n'est pas tout-à-fait Portland, et qu'il est question de construire un chemin de fer intercolonial.—C'est à peu près tout. Il semble que le reste nous importe peu ou point du tout. Sans doute, il a été question de confédération; mais l'opinion publique mal renseignée y a vu une menace nationale, l'accomplissement d'un projet machévalique, et force a été aux gouvernements de reculer, d'ajourner leurs desseins.

" A propos de la question qui nous occupe en ce moment, ne l'avons-nous pas étudiée à un point de vue presque exclusivement canadien? En faisant le contraire, c'est-à-dire en envisageant plus souvent que nous l'avons fait le Traité de Réciprocité dans sa portée économique pour toutes les colonies, n'aurions-nous pas risqué de nous attirer des reproches graves? Dégageons l'intérêt canadien de la question, analysons-le, tâchons de le comprendre, et pour le reste, advenne que pourra: voilà ce qu'on nous eût dit.

" Eh bien, nous le répétons, il n'y a que des nécessités subites qui puissent secouer l'indifférence de l'opinion publique sur des questions qui nous intéressent tout autant que le Traité de Réciprocité; il n'y a que des exigences nouvelles qui soient capables d'ouvrir à notre politique des horizons nouveaux, et de lui imprimer des tendances plus larges, plus fécondes, plus vraies, plus nationales et plus progressives. On comprend maintenant que si nous sommes très-favorables à la continuation d'une réciprocité d'échanges avec les Etats-Unis sur les mêmes bases que celles de 1854, nous n'en faisons pas non plus une condition essentielle de notre prospérité, et que ce qui est avec le traité aujourd'hui une question de temps pour la politique du Canada, deviendrait, sans le traité, une nécessité urgente, un devoir immédiat, une question de vie ou de mort.

" La politique de ce pays, qui tient l'un des premiers rangs parmi toutes les provinces anglaises, doit avoir un but noble, élevé, un but d'émancipation et d'indépendance: tous nos actes importants doivent s'imprégner de ce souffle fécond, et respirer comme un *parfum d'avenir* (1) pour nous rendre dignes de la mission que la Providence a assignée à cette colonie.

" Un simple coup d'œil jeté sur la carte des possessions anglaises de l'Amérique du Nord suffit pour indiquer qu'elles sont destinées, dans un temps plus ou moins prochain, à être le siège d'un vaste empire. Leur système unique de navigation intérieure, leurs nombreux ports, leurs côtes maritimes, leurs pêcheries inépuisables, leurs bois si recherchés, leurs mines de toute espèce, leurs immenses bassins houillers, les produits si variés de leur sol fertile, leur excellente position géographique, l'énergie de leurs habitants, leurs principes de foi, de morale et de probité, leurs tendances conservatrices, leur génie national moitié français moitié anglais, et cette marche lente mais sûre du progrès dans les pays du Nord, tout démontre que cette partie de l'Amérique n'est pas fait pour devenir à jamais une simple dépendance, un autre état du Maine de la grande république américaine. Pour notre part, nous admirons la clairvoyance de nos voisins en nous prêchant au nom du progrès des lumières, le libre-échange absolu, car ils ne se trompent pas sur l'im-

portance future de ces riches possessions de l'Angleterre. La supériorité de transit qu'offre le St. Laurent aux immenses produits des plateaux de l'Ouest; supériorité qui sera encore d'un tiers plus grande si jamais la province se décide à canaliser l'Ottawa jusqu'au lac Huron,—et que ne pourra jamais égaler le canal de l'Étié,—leur est parfaitement connue; personne de leurs grands négociants n'ignore que Québec est de 500 milles plus près de Liverpool que ne l'est New-York, et que du jour où nos ports de mer pourront offrir un taux suffisant de fret océanique, New-York aura à lutter contre une concurrence formidable; leurs puissantes compagnies de canal connaissent et apprécient tout cela à sa juste valeur. Voilà pourquoi, nous le répétons, il se fait tant de bruit à New-York et ailleurs contre le Traité de Réciprocité tel qu'il existe;—voilà pourquoi on désire avec tant d'ardeur en modifier essentiellement les bases."

JUGEMENT ERRONÉ DE M. REXAN sur les langues sauvages, par N. O.; 24 p. in-8o., E. Sénécal. Prix. 12½ cts.

C'est une réimpression à un très-petit nombre d'exemplaires des articles si intéressants qui ont paru dans notre journal sous ce titre.

HERVIEUX: Analyse des lois d'enregistrement suivie d'un appendice contenant certaines observations sur les défauts et les lacunes de la loi d'enregistrement, par J. A. Hervieux, régistrateur du comté de Terrebonne; in-12o., 110-v p. Beauchemin et Valois.

Notre regretté Juge-en-chef, Sir L. H. LaFontaine avait publié, en 1842, un livre sur cette matière. M. Hervieux, comme il le dit bien judicieusement, n'a point voulu refaire le travail de cet éminent juriconsulte; mais, comme la loi d'enregistrement a été considérablement augmentée et modifiée, et que de plus l'édition de l'ouvrage de M. LaFontaine est épuisée, il a cru devoir publier ces notes qu'il avait d'abord rédigées pour son propre usage. Les observations et les suggestions dont il les a fait suivre, ont l'avantage d'être le fruit de l'expérience et des réflexions sérieuses d'un homme qui paraît s'être dévoué avec zèle et intelligence à la charge qu'il remplit. De pareils travaux ont droit à toutes nos sympathies, et nous constatons avec plaisir qu'ils deviennent de jour en jour plus communs parmi nous.

LEACH: A great work left undone or a lecture on moral instruction in the common schools, by the Revd. Canon Leach, 32 p. in-8o.

L'auteur est vice-principal de l'Université McGill et membre du Conseil de l'Instruction publique du Bas-Canada. Nous avons reproduit une partie de son travail dans notre journal anglais. Nous ne saurions admettre cependant que l'œuvre à laquelle il porte avec raison tant d'intérêt et qui est à la vérité susceptible de développements, soit entièrement à faire dans nos écoles. Il est vrai que ses remarques, comme il a eu le soin de le dire, s'appliquent surtout aux écoles où l'Instruction religieuse est ou mise de côté, ou réduite à sa plus simple expression, de crainte de heurter les convictions des diverses dénominations qui s'y rencontrent. Le *Devoir du Chrétien*, qui se lit dans le grand nombre de nos écoles, est un excellent traité de morale appuyé sur la religion. La lecture de M. Leach est d'ailleurs très-habilement et vigoureusement écrite et paraît être le résultat de longues et fortes convictions. L'idée de donner aux enfants en son des principes ordinaires de la religion et de la morale certaines notions des devoirs de la vie civile au point de vue des lois positives qui régissent la société particulière où ils se trouvent placés, mérite aussi qu'on s'y arrête et qu'en on profite. Nous aurons peut-être occasion de revenir sur ce sujet.

LOGAN: Notes on the gold of Eastern Canada, 8o. 40 p. Prix 25 cts. Dawson.

Voici une brochure qui se recommande d'elle-même. C'est une réimpression des divers passages des rapports géologiques qui traitent des gisements aurifères du Canada.

Petite Revue Mensuelle.

Depuis notre dernière livraison, les événements politiques dans notre pays se sont précipités avec une grande rapidité. Le 17 mars, c'est-à-dire peu de jours après le vote unanime de l'adresse dans les deux chambres, le chef du ministère, l'hon. Sanfield MacDonald, entra en pourparlers avec Sir Étienne Taché pour former une nouvelle combinaison, qui donnât plus de force au gouvernement. Sir Étienne s'étant montré peu disposé à rentrer aux affaires, le ministère résigna et M. Ferguson Blair, l'ancien secrétaire-provincial, fut chargé de former une nouvelle administration. Le 21, M. Blair envoyait une dépêche télégraphique à Sir Étienne Taché, à Montmagny, le priant de venir à Québec conférer avec lui. Sir Étienne ayant refusé de se charger de former la partie Bas-Canadienne de l'administration, M. Blair s'adressa à M. Dorion, qui, après quelques pourparlers avec M. Chapuis, M. Abbott et M. Alley, lui dit qu'il lui était impossible de former, dans le Bas-Canada, une combinaison d'où pût résulter un gouvernement fort. Lord Monk s'adressa alors à Sir Étienne, le priant de se charger de la formation de tout le cabinet; mais il persista dans son refus et suggéra à S. E. de choisir M. Cartier. Ce dernier, ayant été appelé, parvint à faire consentir son ancien chef à se charger de la tâche qu'on lui offrait. Sir Étienne invita M. John A. MacDonald à lui donner son concours pour la formation de la

(1) M. Thiers.

section Haut-Canadienne. M. MacDonald, à son tour, lui conseilla de s'adresser à M. Campbell, qui, étant absent, fut invité par le télégraphe à venir à Québec. Quelque diligence qu'il fit, il ne fut possible de conférer avec lui que le 26. Il se mit de suite en rapport avec M. Ferguson Blair puis avec M. Wallbridge; mais les négociations avec ces Messieurs, n'ayant point réussi, et Sir Etienne s'étant lui-même adressé, sans plus de succès, à M. MacDungall, M. MacDonald consentit enfin à prendre la direction de la section Haut-Canadienne. Toutes ces négociations, les plus compliquées qui aient encore eu lieu dans ce pays, prolongèrent la crise ministérielle, au point que ce ne fut que le 30 mars que les nouveaux ministres purent être assermentés.

L'administration Taché-MacDonald se compose comme suit : Bas-CANADA, Sir Etienne Taché, receveur-général et ministre de la milice; les hon. Cartier, procureur-général, Galt, ministre des finances, McGee, ministre de l'agriculture, Chapuis, ministre des travaux publics, Langevin, solliciteur-général; HAUT-CANADA: les hon. J. A. MacDonald, procureur-général, Campbell, commissaire des terres, Foley, maître général des postes, Buchanan, président du Conseil exécutif, Simpson, secrétaire-provincial, et Cockburn, solliciteur-général.

L'hon. M. Cauchon annonça de suite à la chambre la formation du ministère et lut un memorandum contenant le programme du nouveau gouvernement. Le lendemain, Sir Etienne Taché donna des explications très-détaillées dans le Conseil Législatif sur toutes les négociations ministérielles, et les deux chambres s'ajournèrent jusqu'au 3 de mai prochain, pour laisser aux nouveaux ministres le temps de se faire éclairer.

La principale difficulté qui a empêché la formation d'un ministère de coalition paraît avoir été le fait que, d'un côté, M. Ferguson Blair voulait obtenir quatre portefeuilles pour son parti dans le Haut-Canada et deux dans le Bas; tandis que, de l'autre, Sir Etienne Taché ne voulait lui en laisser que trois dans le Haut-Canada et voulait disposer lui-même de tous les portefeuilles pour le Bas-Canada.

Si l'on en croit le *Montreal Herald*, la Providence viendrait au secours de notre politique, dont la grande difficulté, depuis quelques années, a été la question de la représentation. La différence de population qui allait en augmentant entre les deux sections de la province irait maintenant en diminuant par suite de la découverte d'abondantes mines d'or et de cuivre dans le Bas-Canada.

Le fameux mot *aca-nada* (il n'y a rien ici) que l'on avait donné à tort comme l'origine du nom de notre pays, se trouve démenti; et il est assez étrange que le précieux métal recherché à cette époque avec tant d'ardeur par les Européens, soit resté caché si longtemps. La découverte de nouveaux gisements d'or ou de cuivre se fait chaque jour et il paraît bien avéré que toute la région qui s'étend entre le St. Laurent et les Etats-Unis est plus ou moins riche de l'un ou de l'autre de ces métaux. Déjà des capitaux et des bras étrangers viennent nous disputer ces trésors; et il n'y a pas de doute que d'ici à quelques années notre population en aura reçu une augmentation considérable.

Si l'or et l'argent ne donnent point toujours la prospérité aux nations pas plus qu'aux individus, on ne peut s'empêcher d'admirer que leur découverte dans les pays nouveaux, depuis le commencement de ce siècle, a singulièrement contribué à la colonisation. L'Australie, la Californie, la Colombie anglaise en sont la preuve; mais ceux, il est vrai, qui voudraient prouver que pour être très-riche, un pays peut être en même temps très-malheureux, pourraient citer le Mexique. Jusqu'ici les discordes intestines ont empêché cette vaste contrée de jouir des trésors immenses qu'elle recélait. Le nouvel empereur que la France et l'Autriche viennent de lui donner et qui, après avoir fait une visite de remerciement à l'empereur Napoléon, est maintenant à Londres, pourra-t-il gouverner ces populations turbulentes et à demi-civilisées? C'est ce qu'il faut souhaiter comme bien d'autres bons résultats sans en être à l'avance trop certain. Comme le roi de Grèce que l'*Illustration* avait spirituellement représenté se rendant dans ses états monté sur une tortue, le nouvel empereur prend, lui aussi, le chemin des écoles. Puisse l'avenir ne pas justifier cette sage lenteur dans ce cas-ci comme dans l'autre! On sait que le nouveau roi des Hellènes est déjà très-impopulaire dans son royaume, et que l'on commence une agitation semblable à celle qui a conduit à la fuite du roi Othon. Si les Grecs ne veulent se gouverner eux-mêmes ni sous une république ni sous un monarque constitutionnel, il faudra bien que le Czar ou l'Angleterre les prenne en tutelle; le premier n'y aurait guère d'objection et se chargerait même volontiers de la Turquie par dessus le marché. Quant à l'Angleterre elle paraît trouver qu'elle a tout autant de dépendances qu'il lui en faut; et elle vient de compléter l'abandon des îles Ioniennes, pour lesquelles cependant les Grecs auront une assez jolie carte à payer sous forme de pension aux anciens fonctionnaires, indemnités, etc.

Une guerre paraît être imminente entre la Turquie et la Moldo-Valachie; cette circonstance donnerait beau jeu à la Russie, si elle n'avait point déjà sur les bras l'insurrection de la Pologne. L'Autriche arme de son côté en Vénétie, sachant très-bien que Victor Emmanuel se tient prêt à profiter des complications que peut amener le conflit dano-germanique.

Nonobstant que le Danemark ait consenti à des conférences, la guerre se poursuit avec une certaine vigueur de la part des alliés. Ils ont mis le siège devant Dupnel, dans la Schleswig, et sont même entrés dans le Jutland où ils se disposent à attaquer Fredericia. Un engagement a eu lieu entre cinq frégates à vapeur danoises et deux vaisseaux de ligne prussiens et des chaloupes canonnières. L'avantage est resté aux Danois.

Il y a donc dans ce moment trois grandes luttes, où des états faibles combattent pour leur indépendance et leur autonomie, contre des puissances dix fois plus fortes qu'eux en richesse, en population et en ressources de tout genre; et déjà deux de ces luttes se sont prolongées bien au delà du terme que la sagesse des politiques et des diplomates leur avait fixé. Sans aucun secours étranger, la confédération du sud des Etats-Unis a déjà résisté plus de trois ans aux efforts du gouvernement de Washington, tandis que la Pologne lutte depuis un an contre un colosse encore plus redoutable. Les prévisions assez générales sont que le Danemark, sans l'intervention de l'Angleterre, sera écrasé par les puissances germaniques; mais qui sait encore si ce faible état ne trouvera pas aussi dans son patriotisme des ressources qui prolongeront la guerre? Un peuple qui lutte chez lui pour l'indépendance, qui, suivant la formule antique, combat *pro aris et focis* a de bien grands avantages.

La neutralité de la France et de l'Angleterre, dans ces trois grandes luttes, est une véritable calamité pour le genre humain; et cette neutralité, dont les conséquences sont si funestes, a pour cause principale la défiance qui existe entre ces deux puissances depuis la guerre de Crimée. Le spectacle de leur alliance active était en vérité trop beau pour qu'il pût durer. Cette défiance, on peut se l'imaginer par le résultat du procès des quatre Italiens qui ont été trouvés coupables d'un complot contre la vie de l'empereur, complot qui était à la veille de recevoir son exécution lorsque les conjurés furent arrêtés par la police. Comme le complot d'Orsini, celui-ci s'est aussi formé à Londres, et cette fois Mazzini a été accusé comme complice et M. Stanfeld, membre du parlement et même du gouvernement anglais, dont le nom avait déjà été mentionné, se trouve compromis au point qu'un vote de censure, proposé à la suite d'explications peu satisfaisantes données par lui dans la Chambre des Communes, n'a été rejeté que par une majorité de dix voix.

C'est au milieu de ces circonstances plus menaçantes encore que celles de sa naissance qu'a été baptisé le petit-fils de notre souverain, le futur héritier du trône. Il a reçu pour noms ceux d'ALBERT-VICTOR-CHARLES-EDOUARD, et a eu une demi-douzaine de parrains et autant de marraines, en tête desquels figurent Sa Majesté la reine Victoria et S. M. le roi des Belges. La cérémonie a eu lieu le dix mars, à la chapelle du palais de Buckingham, l'archevêque de Cantorbéry officiant.

Un moment où le petit prince entrerait dans la vie, deux souverains, le roi de Bavière et la duchesse de Parme, quittaient ce monde.

Il est peu de princesses qui aient été aussi évidemment fondues au malheur que la duchesse de Parme. Elle avait quelques mois à peine lorsqu'elle fut enlevée, la nuit, de son berceau, et apportée endormie près de son père assassiné. "L'enfant qui entend pleurer, dit un de ses biographes, pleure elle-même et jette des cris comme si elle pouvait comprendre son malheur. A la voix de sa fille, le duc de Berry ouvrit les yeux et, faisant un effort surhumain, posa ses lèvres glacées sur ce petit front, saisit cette petite main et la main de la duchesse, et on entend cette recommandation suprême qui s'exhale avec son dernier soupir: "Que Dieu vous protège!" Telle fut l'aurore de cette vie qui vient de finir et la suite répondit trop bien à ce commencement.

La jeune princesse n'avait que onze ans lorsqu'en 1830, elle prenait avec toute sa famille le chemin de l'exil. Le 10 novembre 1845, elle épousa, à Froshdorf, le prince héréditaire de Lucques, qui ne montait hélas sur le trône de Parme, dont par l'ordre de succession il paraissait éloigné, que pour être immolé aux passions révolutionnaires. Le 26 mars 1854, son époux Charles III, était assassiné comme l'avait été le duc de Berry. Devenue tutrice de ses quatre enfants et régente du duché pour son fils Robert, alors âgé de six ans, la noble veuve sut montrer tant d'habileté, de bonté, de fermeté et de sagesse que si la couronne ducal eût pu être sauvée, elle aurait certainement réussi à la conserver pour son fils; mais elle fut balayée avec les autres princes italiens par les dernières révolutions et dut s'exiler de cette nouvelle patrie comme elle l'avait fait de la première.

Le roi Maximilien de Bavière était né en 1811; il avait succédé à son père, en 1848, lors de son abdication; il laisse pour successeur un fils âgé de 19 ans qui a été proclamé sous le nom de Louis II.

A ces nécrologies royales s'ajoutent les décès de l'amiral Hamelin, et du procureur général de Cordoue, qui venait justement de conduire à terme le procès des quatre Italiens, dans le cours duquel il avait si nettement dénoncé M. Stanfeld.

Dans notre nécrologie locale nous avons à enregistrer le nom de M. Edouard Scallon, citoyen de la nouvelle ville de Joliette, qui a continué les œuvres de son fondateur dont il avait été l'agent, et a laissé une partie de ses biens à ses institutions; et celui du Dr Nault, professeur à l'Université-Laval. M. Nault était un des médecins les plus en vogue à Québec; il était autant connu par sa charité que par son habileté et son activité.

Les journaux d'Ottawa nous ont aussi donné, dans le mois dernier, des détails sur l'inhumation de M. Edouard Masse, jeune homme de 16 ans et quelques mois, qui avait péri avec un autre jeune homme du nom de Ferdinand Proulx, sur le lac Huron, près des îles Manitoulines, en traversant sur la glace la veille du premier jour de l'année, dans une de ces tempêtes de neige qui ont causé tant de sinistres dans l'ouest.

Une première inhumation avait eu lieu à l'île Manitouline; les citoyens d'Ottawa où M. Masse, père, dont nous avons publié, il y a quelques années la nécrologie, était universellement estimé, ont assisté en grand nombre au second service funèbre. Cette mort, aussi tragique qu'elle fut prématurée, a causé la plus vive sensation.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

BULLETIN DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Nous extrayons de l'Exposé de la Situation de l'Empire, pour l'année 1863, les renseignements suivants. Nous avons reçu ce document en même temps que le Bulletin administratif de l'Instruction Publique, que S. E. le ministre de l'Instruction publique a bien voulu nous faire adresser.

Le sort des institutrices et des institutrices attire l'attention la plus paternelle du gouvernement français. Par un décret en date du 4 septembre, l'Empereur a ordonné qu'une somme de 100,000 francs, prélevée annuellement sur les fonds à donner en secours aux communes pour acquisitions, constructions et réparations de maisons d'école, sera appliquée à l'achat du mobilier personnel des instituteurs et des institutrices sous la condition que les communes supporteront la moitié de la dépense d'acquisition de ce mobilier, lequel restera propriété communale. Les élèves-maitres, sortant des 80 écoles normales primaires, profiteront plus particulièrement de cette disposition : déjà le décret du 19 avril 1862 avait décidé que chacun d'eux recevrait, pour se rendre à son poste, à la fin de ses études, une indemnité de 100 francs. Le décret du 4 septembre dernier a élevé le minimum du traitement des directeurs des écoles normales de 2,000 à 2,400 francs et le maximum de 3,000 à 3,600 francs. Les maitres adjoints ont vu également leurs traitements s'élever en minimum de 1,200 à 1,400 francs et en maximum de 1,800 à 2,000 francs.

Malgré les progrès qui ont été faits dans tout ce qui se rattache à l'Instruction primaire, il y a encore, en France, 1,018 communes, où les moyens d'Instruction sont complètement défaut; 19,119 autres communes qui ne sont pas propriétaires du local où leurs écoles sont installées et près de 600,000 enfants entièrement privés d'Instruction. Les statistiques révèlent, de plus, que le chiffre des conscrits ne sachant ni lire ni écrire ne diminue pas en proportion de l'élévation progressive du nombre des enfants admis dans les écoles. C'est que ceux-ci ont oublié de 12 à 20 ans ce qu'ils avaient appris entre 8 et 12 ans. L'école qui leur enseigne à lire et écrire et compter n'a fait que placer dans leurs mains un instrument qui se rouille promptement et devient inutile, s'il n'est souvent mis en usage. De là la nécessité des cours d'adultes et des bibliothèques scolaires. Il n'existe encore que 4,161 cours d'adultes; mais plus de 5,000 communes possèdent des bibliothèques scolaires.

En résumé, il existait en France, en 1863: 82,135 établissements d'Instruction primaire, c'est-à-dire, 16,126 de plus qu'en 1848 et le nombre des élèves qui les fréquentent était, en 1862, de 4,731,946 contre 3,771,597 en 1848. C'est une augmentation de vingt-cinq pour cent dans l'espace de 14 ans. A ce nombre total d'élèves des établissements d'Instruction primaire il faut ajouter 62,762 élèves des collèges et lycées, faisant en tout 4,794,708.

La moyenne du salaire des institutrices des écoles primaires est de 665 francs 33 centimes. Cependant, 4,736 institutrices n'ont encore qu'un traitement inférieur à 400 francs.

Comprenant toute l'importance d'un bon système d'inspection de l'Instruction primaire, nonobstant les augmentations qui ont eu lieu à diverses reprises dans le personnel et les traitements de cette branche de l'Administration, le gouvernement français demandera une augmentation de crédit de 10,000 francs au budget de 1865 pour cette branche de l'Administration.

Enfin, l'exposé de la situation de l'Instruction primaire se termine par ces paroles remarquables sur lesquelles nous attirons toute l'attention de nos législateurs et de nos hommes d'état.

« Il faut que le pays se pénètre bien de cette vérité que l'argent dépensé pour les écoles sera épargné pour les prisons.

« Deux faits considérables se produisent au sein de notre société : l'augmentation progressive de la population scolaire, qui s'est accrue depuis 1848 d'un million d'enfants, et la diminution de la criminalité. »

— Un journal d'éducation, l'Illinois Teacher, annonce à ses lecteurs que le système d'Instruction publique à la Nouvelle-Orléans a été grandement amélioré sous le régime fédéral. « Les écoles ont été organisées avec un programme uniforme qui fait disparaître bien des irrégularités; la langue anglaise sera la seule que l'on enseignera à l'avenir dans les écoles élémentaires au lieu du français que l'on enseignait ci-devant. D'autres améliorations ont été faites et elles rendront le système beaucoup plus efficace et d'une bien plus grande portée, (for teaching). »

Nous ne pouvons point nous prononcer sur les autres merveilleuses améliorations dont parle notre confrère; mais notre opinion est toute faite sur la seule qu'il veut bien expliquer et qui consiste à proscrire la langue nationale. Son article, reproduit par tous nos journaux, serait ici très-efficace et d'une bien grande portée, en donnant la mesure de la liberté du gouvernement fédéral envers les populations françaises qui se trouvent à sa merci. La Russie essaie aussi dans ce moment d'une proscription semblable en Pologne. Le temps nous dira qui aura été le plus heureux du Czar ou de M. Lincoln dans cette tentative. Mais nous pouvons parler pour notre pays. Lorsque l'ancienne institution royale fut

soupçonné des mêmes tendances, ses écoles demeurèrent désertes. Aujourd'hui que l'on est libre d'enseigner aux enfants la langue maternelle seule, ou les deux langues à son choix, les municipalités franco-canadiennes font les plus grands efforts pour obtenir des instituteurs qui puissent enseigner le français et l'anglais.

BULLETIN DES SCIENCES.

— Où commence un règne ? où finit l'autre ? Questions ardues et que, tous les jours, les découvertes de l'analyse et de l'observation rendent plus insolubles. L'huile avait passé pour un produit végétal; le pétrole y a mis bon ordre; le cuivre était un produit minéral; un chimiste scandinave, comme Sganarelle, a changé tout cela; l'ivoire était un produit animal, du moins c'était une opinion généralement reçue chez les éléphants et même les mastodontes; erreur profonde! L'ivoire est tout simplement un produit végétal, taillable et cultivable à merci dans les plaines de l'Amérique méridionale, peut-être en Arakanah, cette région si méchamment volée à M. de Tonness. Dans ces régions donc, croît un végétal de la famille des palmiers, que l'on désigne, sous le nom de *Phytelphas macrocarpa*, produisant un fruit assez volumineux, de la nature de l'ivoire ou de l'os, susceptible d'être travaillé comme l'ivoire animal. Le docteur Phipson, dans un mémoire lu à la Société anglaise de chimie, dit que le contact de l'acide sulfurique lui fait prendre une belle couleur rouge, analogue au magenta, ce qui permet de distinguer cet ivoire du produit animal. — *Revue Britannique.*

— Les carrières de Carrare peuvent s'épuiser totalement, le paros peut disparaître par suite de l'action ploutonique, la chimie n'en a cure. Sir James Hall, et après lui le professeur Roze, de Berlin, sont là, et les artistes peuvent travailler sans souci. Ces messieurs déclarent faire du marbre, du vrai marbre cristallisé, ne vous déplaît, en exposant le carbonate de chaux à une grande chaleur et à une grande pression. Voici, entre autres exemples, deux des opérations qui ont amené à ce résultat. Un cylindre de fer fut rempli d'arragonite de Bohême, et un creuset de porcelaine le fut de pierre à lithographe. Ces deux récipients, hermétiquement scellés, furent alors exposés à la chaleur blanche pendant une demi-heure, au bout de laquelle on les laissa refroidir. A l'ouverture, le flacon de porcelaine contenait un marbre gris, et le cylindre métallique, un marbre tout à fait blanc, grenu et cristallisé. L'opération n'est, du reste, point difficile à expliquer. La chaux entre en fusion, et l'acide carbonique, ne pouvant s'échapper, se trouve refoulé sur lui-même, jusqu'à ce que, par sa propre pression, il se combine de nouveau avec la chaux plus intimement qu'auparavant. — *Id.*

— On vient de découvrir au Canada une nouvelle source de richesses métallurgiques, une mine d'antimoine, située à South-Ham, près de Québec. Les divers échantillons, pris sur différents points du district, ont été examinés par sir W. Logan, géologue éminent, et les analyses ont été si satisfaisantes, que déjà plusieurs fouilles ont été entreprises sur une grande échelle. Il est certain que l'industrie métallurgique européenne et américaine y trouvera de notables avantages, à cause de l'économie de temps et de frais de transport, car, sauf une ou deux mines en Allemagne et en Corse, les seules mines d'antimoine du monde sont à Bornéo, et leur exploitation est considérablement entravée par la distance et la dépense du fret. — *Id.*

— Le gouvernement français vient de décider l'envoi au Mexique d'une commission scientifique sur un très-grand pied et qui devra faire pour l'Amérique du Sud ce qu'ont fait les savants du premier empire pour l'Égypte. Parmi les membres de cette commission se trouve l'abbé Brasseur de Bourbourg qui a publié depuis quelques années des ouvrages d'une grande étendue sur les langues du Mexique. Nous souhaitons qu'il les ait étudiées avec plus de soin que l'histoire de notre pays. Voir à ce sujet les Observations de M. Ferland sur l'Histoire du Canada de l'abbé Brasseur.

— Le Marco Polo a dû laisser Trieste, le 5 mars, pour son second voyage autour du monde. Le nombre des passagers est de 60; le coût du voyage est de £400 et la durée probable de huit mois. La première expédition de ce genre a parfaitement réussi. On doit visiter trente ports de mer sur la route; et l'on aura cinquante jours en tout pour ces stations. Le vaisseau est muni d'instruments et d'appareils scientifiques de toute espèce.

— Des cours libres d'enseignement supérieur se sont ouverts à la Sorbonne sous le nom de soirées littéraires et scientifiques. Ces cours ont été provisoirement autorisés par le ministre de l'Instruction publique. Il y a deux séances par semaine, le lundi pour les sciences, le vendredi pour les lettres. A la première conférence de M. Jamin sur les divers états de la matière, l'assistance du public a été telle que la salle s'est trouvée trop petite pour contenir la foule. Un grand nombre de dames assistait à ces leçons, et le ministre de l'Instruction publique a fait faire une tribune pour leur usage dans la salle des conférences. — *Les Mondes.*